



ATLAS

des terres agricoles et des bâtiments inexploités
de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis



ENTENTE SECTORIELLE
sur le développement des activités
agricoles et agroalimentaires de la
région de la Capitale-Nationale et
de la Ville de Lévis 2017-2019



Avril 2018

La Communauté métropolitaine de Québec (ci-après « CMQuébec ») diffuse, à titre informatif, l'Atlas 2018 des terres agricoles et bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (ci-après « Atlas »), lequel document a été élaboré dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (ci-après « Entente »).

L'Atlas regroupe des cartographies produites à partir de données territoriales collectées ou générées en 2018. Il dresse un portrait de la situation observée à ce moment uniquement, sur la base d'orthophotographies et de sources de données disponibles. Il ne reflète donc pas les modifications survenues depuis, qu'il s'agisse, notamment, de l'affectation, de l'exploitation ou de la vocation des terres.

Ce document a été conçu afin de soutenir les démarches de planification, de valorisation et de réflexion stratégique entourant les enjeux agricoles du territoire. Il constitue une base commune pour favoriser les échanges entre les parties prenantes municipales, gouvernementales et agricoles.

L'Atlas est diffusé sous réserve des limitations applicables, et sans garantie quant à l'exactitude, la fiabilité, la validité ou la mise à jour des données qu'il contient. La CMQuébec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ce document et de son contenu, notamment en cas de réutilisation, d'interprétation erronée ou de décision prise sur la base des données. Aucune erreur ou omission ne saurait être imputée à la CMQuébec, à ses partenaires ou à ses mandataires. En aucun cas, la CMQuébec ne pourra être tenue responsable de tout dommage, directs ou indirects, résultant de l'utilisation de ces données. Le contenu de l'Atlas n'a aucune valeur légale et aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte à tout égard.

La propriété des cartes et données contenues dans l'Atlas demeure celle de la CMQuébec à titre de gestionnaire de l'Entente.

Mot du président du comité directeur



C'est avec plaisir que je vous présente, à titre de président du comité de directeur de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, l'Atlas des terres agricoles et des bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.*

Cet Atlas a été produit par la Communauté métropolitaine de Québec en collaboration avec les partenaires du milieu municipal, agricole, forestier et gouvernemental, et financé grâce aux sommes prévues à l'Entente. Le présent document servira à mettre de l'avant une stratégie de démarchage pour valoriser, à des fins agricoles et forestières, les terres et les bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et la Ville de Lévis. Il facilitera ainsi l'établissement de la relève en agriculture, consolidera les exploitations agricoles et contribuera au développement et au maintien du dynamisme de nos collectivités.

Merci aux partenaires pour leur précieuse collaboration!

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Harold Noël".

Harold Noël

Président du comité directeur et préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Mise en contexte et objectifs	2
1.2	Structure du rapport	2
2.	Démarche méthodologique	4
2.1	Qu'est-ce qu'une terre inexploitée?	4
2.2	La méthodologie	5
2.3	Les limites de l'analyse	8
2.4	Le potentiel agricole	8
2.5	La pédologie	10
2.6	L'identification des paysages	11
3.	MRC de Charlevoix-Est	15
3.1	Tableaux statistiques	15
3.2	Cartographie	17
4.	MRC de Charlevoix	47
4.1	Tableaux statistiques	47
4.2	Cartographie	48
5.	MRC de La Côte-de-Beaupré	77
5.1	Tableaux statistiques	77
5.2	Cartographie	78
6.	MRC de L'Île-d'Orléans	101
6.1	Tableaux statistiques	101
6.2	Cartographie	103
7.	Ville de Lévis	123
7.1	Tableaux statistiques	123
7.2	Cartographie	124

8. Agglomération de Québec.....	149
8.1 Tableaux statistiques.....	149
8.2 Cartographie.....	150
9. MRC de La Jacques-Cartier.....	165
9.1 Tableaux statistiques.....	165
9.2 Cartographie.....	166
10. MRC de Portneuf.....	179
10.1 Tableaux statistiques.....	179
10.2 Cartographie.....	181
11. Synthèse - Capitale-Nationale et Ville de Lévis	235
11.1 Tableaux statistiques.....	235
12. Conclusion.....	243
Annexe 1 - Les paysages.....	245
Annexe 2 – La composition des comités.....	247

Liste des tableaux

Tableau 1	Limites de l'analyse	8
Tableau 2	Description des classes de sol	9
Tableau 3	MRC de Charlevoix-Est - Classes de terres inexploitées	15
Tableau 4	MRC de Charlevoix-Est - Potentiel agricole des terres inexploitées.....	16
Tableau 5	MRC de Charlevoix-Est - Pédologie des terres inexploitées.....	16
Tableau 6	MRC de Charlevoix - Classes de terres inexploitées.....	47
Tableau 7	MRC de Charlevoix - Potentiel agricole des terres inexploitées	47
Tableau 8	MRC de Charlevoix - Pédologie des terres inexploitées.....	48
Tableau 9	MRC de La Côte-de-Beaupré - Classes de terres inexploitées.....	77
Tableau 10	MRC de La Côte-de-Beaupré - Potentiel agricole des terres inexploitées	77
Tableau 11	MRC de La Côte-de-Beaupré - Pédologie des terres inexploitées	78
Tableau 12	MRC de L'Île-d'Orléans - Classes de terres inexploitées	101
Tableau 13	MRC de L'Île-d'Orléans - Potentiel agricole de terres inexploitées.....	102
Tableau 14	MRC de L'Île-d'Orléans - Pédologie des terres inexploitées	102
Tableau 15	Ville de Lévis - Classes de terres inexploitées.....	123
Tableau 16	Ville de Lévis - Potentiel agricole des terres inexploitées	123
Tableau 17	Ville de Lévis - Pédologie des terres inexploitées	123
Tableau 18	Agglomération de Québec - Classes de terres inexploitées.....	149
Tableau 19	Agglomération de Québec - Potentiel agricole des terres inexploitées	149
Tableau 20	Agglomération de Québec - Pédologie des terres inexploitées.....	150
Tableau 21	MRC de La Jacques-Cartier - Classes de terres inexploitées	165

Tableau 22	MRC de La Jacques-Cartier - Potentiel agricole des terres inexploitées	165
Tableau 23	MRC de La Jacques-Cartier - Pédologie des terres inexploitées	165
Tableau 24	MRC de Portneuf - Classes de terres inexploitées	179
Tableau 25	MRC de Portneuf - Potentiel agricole des terres inexploitées	180
Tableau 26	MRC de Portneuf - Pédologie des terres inexploitées	181
Tableau 27	Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Classes de terres inexploitées	235
Tableau 28	Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Potentiel agricole des terres inexploitées	238
Tableau 29	Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Pédologie des terres inexploitées	240

1. Introduction

En 2016, le Forum des élus de la Capitale-Nationale¹ (le Forum) élaborait la **Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025** (la Stratégie). Les élus du Forum ont jugé important de se doter d'une telle stratégie à la suite de l'adoption des Plans de développement de la zone agricole (PDZA)² et de la Vision de développement des activités agricoles et agroalimentaires (VDAAA)³.

Les objectifs de la Stratégie étaient d'identifier des enjeux communs et de proposer des chantiers de travail mobilisateurs et structurants pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région.

La Stratégie est le fruit d'une étroite collaboration avec les intervenants du milieu. **Quatre grandes orientations** ont été identifiées dans le cadre de la Stratégie :

1. Promouvoir l'agriculture, valoriser les entreprises et les produits agroalimentaires de la région en faisant du futur marché public de Québec un élément central.
2. Favoriser l'exploitation des terres agricoles et forestières inexploitées.
3. Favoriser l'accès aux marchés.
4. Favoriser l'implantation de la relève entrepreneuriale et accroître la disponibilité de la main-d'œuvre.

En 2017, le gouvernement du Québec et le Forum annonçaient l'**Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019** (Entente). L'Entente regroupe les **douze partenaires** suivants :

- Du milieu gouvernemental : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Du milieu municipal : l'agglomération de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et Portneuf;
- Du milieu agricole : la Fédération de l'Union de producteurs agricoles (UPA) de la Capitale-Nationale—Côte-Nord.

L'Entente témoigne de la volonté du Forum de consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de neuf chantiers de travail issus de la Stratégie.

¹ Ce forum est un lieu de convergence des préoccupations régionales regroupant 17 élus de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la Nation huronne-wendat de Wendake et des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

² Par les MRC de la région et de la Ville de Lévis.

³ Par l'agglomération de Québec.

En fonction de l'orientation n°2 de la Stratégie, un chantier de travail destiné à la remise en production des terres agricoles inexploitées et à la mise en valeur des bâtiments inutilisés a été mis de l'avant. Les **objectifs du chantier** étaient de faciliter l'accès à la terre, de favoriser le démarrage de projets agricoles et forestiers, de répertorier le potentiel des terres disponibles et de rendre l'information accessible. Pour ce faire, **deux projets ont alors été proposés**, soit :

- Projet 2.1 - Inventorier et caractériser les terres agricoles et bâtiments inexploités
- Projet 2.2 - Réaliser des activités de démarchage pour la remise en production de terres et bâtiments inexploités

Le présent document constitue l'**Atlas des terres agricoles et des bâtiments inexploités du territoire de la Capitale-Nationale et de La Ville de Lévis** (Atlas) réalisé dans le cadre du projet 2.1 de la Stratégie. Ce document est destiné aux parties prenantes et signataires de l'Entente.

1.1 Mise en contexte et objectifs

Pour l'ensemble des acteurs du milieu, la valorisation des terres agricoles inexploitées permet d'accroître l'accessibilité aux terres pour soutenir la relève agricole, dynamiser l'économie régionale et contribuer à la mise en valeur du paysage et de la biodiversité. Afin de pouvoir documenter le potentiel de valorisation agricole et forestier des terres agricoles et bâtiments inexploités de la région, le **projet 2.1 vise à** :

- Réaliser un inventaire régional des terres agricoles et forestières inexploitées en zone agricole, incluant les bâtiments inutilisés;
- Évaluer et faire connaître leur potentiel de valorisation à des fins agricoles et forestières.

Le territoire visé par l'Atlas, soit celui de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, est présenté à la page suivante.

Cet Atlas servira notamment à orienter les activités de démarchage mises de l'avant pour la réalisation du projet 2.2.

Les données géomatiques produites (sans regroupement) dans le cadre du projet ont été remises aux parties signataires de l'Entente pour leur permettre de déterminer, avec plus de précision, d'éventuelles actions à l'égard des terres agricoles et des bâtiments inexploités identifiés dans le document.

1.2 Structure du rapport

L'**Atlas** est divisé en huit sections qui correspondent aux territoires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, soit les six MRC (Charlevoix-Est, Charlevoix, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, La Jacques-Cartier et Portneuf), l'agglomération de Québec et la Ville de Lévis.

Chaque section contient trois tableaux statistiques portant sur les classes des terres inexploitées, le potentiel agricole et la pédologie. Les **cartes thématiques suivantes** sont également intégrées dans chacune des sections de l'Atlas : potentiel agricole, pédologie, paysages, carte-index et feuillets cartographiques pour l'ensemble du territoire.

Une description sommaire des paysages d'intérêt pour chacun des territoires est également fournie à l'annexe 1, alors que l'annexe 2 présente les différents comités qui ont participé aux travaux de l'Atlas.



Territoire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis

Index cartographique des feuillets de l'atlas

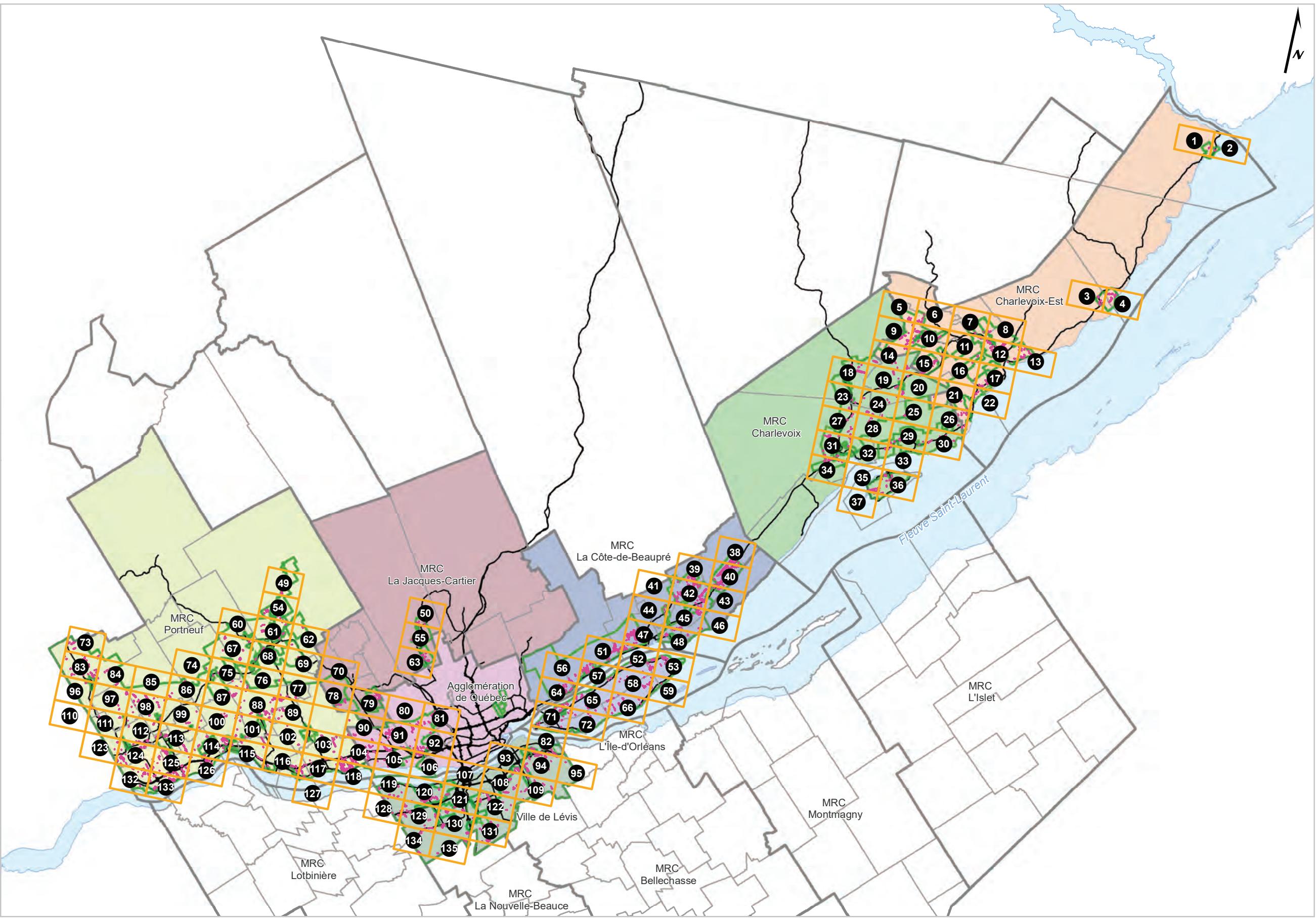
- Feuillet 1
 - Fiches (4 390 ha)
 - Zone agricole provinciale

Limits administratives

- The logo for the MRC (Municipalité Rurale de Charlevoix) consists of a stylized orange square containing a white outline of the province of Quebec.

Réseau routier

- Autoroute
 - National et régional



Sources :

- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) 2016
- Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) 2016.
- Ministère de l'Agriculture, Pêchères et Alimentation (MAPAFO) 2016.
- Institut National de la Statistique et de l'Informatique pour l'Administration (INSTAT) 2016.
- Photo-interprétation (CMQ) 2017 et Orthophoto (CMQ) 2016.
- Orthophotos (MRC Percé) 2012, (MRC Charlevoix et Charlevoix-Est) 2012, Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, USDA FRS, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community.
- Aerial GRID, 2011, 2013 et 2016.
- Ladar 2011, 2013 et 2016.

1:725 000

Datum et project:
NAD 83, MTM fuse

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 06-03-2018
Nom du document: H:\G\copres\GIS\Espace de travail\Ericbois\Cartes\MYD11X

2. Démarche méthodologique

2.1 Qu'est-ce qu'une terre inexploitée?

Les terres inexploitées sont des parcelles en zone agricole qui ne sont plus utilisées à des fins agricoles ou forestières. Les conséquences de cet abandon des activités se traduisent par une croissance de végétaux. Les friches réfèrent donc à des terres agricoles ou forestières abandonnées⁴.

Pour les fins du présent Atlas, quatre types de friches ont été identifiés, soit : herbacé, arbustif, arborescent et arborescent mature.

La friche de type **herbacé** se caractérise par des plantes herbacées de moins de 1 mètre de hauteur (figure 1). Pour sa part, la friche **arbustive** compte quelques petits arbustes de 1 à 3 mètres (figure 2). Quant à la friche de type **arborescent**, elle comprend des arbustes de taille petite à moyenne (de 3 à 5 mètres de hauteur) (figure 3). Finalement, la friche **arborescente mature** est composée majoritairement d'arbres de 5 mètres et plus de hauteur (figure 4).



Figure 1 Friche herbacée



Figure 2 Friche arbustive



Figure 3 Friche arborescente



Figure 4 Friche arborescente mature

⁴ Gariépy, S., et C. Vouiligny (2008). Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation. Agriculture et Agroalimentaire Canada. http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf.

2.2 La méthodologie

La méthodologie utilisée pour réaliser l'inventaire comprend **quatre étapes** : la structuration des données, la photo-interprétation, la validation terrain et la catégorisation des terres inexploitées.

2.2.1 Structuration des données

Une couche d'information géographique a d'abord été élaborée à partir des données de la couche écoforestière originale de 2011 (4^e décennal) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Le fichier cible uniquement les terres agricoles situées à l'intérieur de la zone agricole permanente définie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), et ce, sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. À partir de ce fichier, les données suivantes ont été retirées de l'analyse car elles présentaient des contraintes importantes aux activités agricoles et sylvicoles, soit :

- Infrastructures (routes)
- Aires protégées
- Habitats d'espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables
- Écosystèmes écoforestiers exceptionnels
- Superficie des terres agricoles inexploitées couvertes par des milieux humides et hydriques
- Terres agricoles inexploitées situées dans la zone agricole à l'intérieur du périmètre d'urbanisation métropolitain
- Terres en culture assurées par la Financière agricole du Québec au cours des cinq dernières années (2012 à 2017)
- Superficie de terres agricoles inexploitées inférieures à 0,5 ha (53 820 pieds carrés)
- Ilots déstructurés
- Lots constituant des inclusions et exclusions de la zone agricole

2.2.2 Photo-interprétation

La photo-interprétation des terres inexploitées sur l'ensemble du territoire ciblé a été réalisée au moyen d'un examen comparatif des photographies aériennes disponibles, soit celles de la CMQ et des MRC. Les orthophotos des années suivantes ont été utilisées pour l'analyse : 1979, 2010, 2013, 2016 et 2017. Ces photographies sont d'une résolution de 15 cm ou de 30 cm selon le territoire visé. Le photo-interprète a ensuite pu procéder à une numérisation manuelle (délimitation du contour) des terres agricoles inexploitées. À la suite de nombreux échanges entre l'équipe de la CMQ et les partenaires du projet, certaines terres inexploitées ont été retirées de la base de données. Dans la plupart des cas, ces terres étaient déjà remises en culture ou faisaient l'objet de projets collectifs à des fins non agricoles.

Des validations ont également été effectuées grâce aux couches d'informations géomatiques concernant les travaux sylvicoles (ex. : plantation d'arbres). Afin de distinguer les terres ayant fait l'objet de reboisement de celles en friche, les couches d'informations des terres reboisées provenant des groupements forestiers ont été superposées aux classifications des friches. Ainsi, un certain nombre de lots ont été retirés de l'inventaire puisqu'ils ne peuvent être considérés abandonnés.

2.2.3 Validation terrain

Après l'identification des terres agricoles inexploitées, une validation terrain a été réalisée. Pour ce faire, des visites *in situ* ont été effectuées en partenariat avec des représentants des MRC, de la Ville de Lévis, de l'agglomération de Québec et de d'autres partenaires au projet. Aussi, 25 % des terres agricoles identifiées dans l'inventaire ont fait l'objet d'une validation sur le terrain. La validation a été réalisée à l'égard des terres accessibles à partir de chemins publics. Selon l'intervalle de confiance du photo-interprète, 85 % des terres inexploitées observées étaient conformes à la numérisation initiale. Précisément, le travail de validation consistait à :

- Planifier et identifier, en collaboration avec les partenaires, les terres inexploitées à valider;
- Se déplacer pour confirmer le type de friches (ou la présence de);
- Prendre des photos numériques géoréférencées des terres visées;
- Intégrer et corriger l'ensemble des données dans le Système d'information géographique (SIG).

2.2.4 Catégorisation des terres inexploitées

La catégorisation des terres inexploitées a été réalisée au moyen de la technologie LiDAR⁵, laquelle permet d'obtenir une représentation topographique en trois dimensions de la surface terrestre grâce à de nombreux points laser 3D (400 000 par seconde). Le LiDAR fournit l'altitude des éléments directement au sol ainsi que ceux au-dessus du sol, et ce, malgré la présence de végétation parfois très dense. Les données récoltées permettent de produire différentes matrices, notamment un modèle matriciel de hauteur de canopée (MHC). Ce modèle a permis de déterminer la hauteur exacte de la végétation dans les friches. Il fournit également des valeurs numériques concernant la hauteur et la densité de la canopée forestière. Toutes les manipulations ont été effectuées dans le logiciel ArcGIS. L'utilisation du LiDAR a ainsi permis de déterminer **quatre types de friches**⁶, soit : herbacé (moins de 1 m), arbustif (1 à 3 m), arborescent (3 à 5 m) et arborescent mature (plus de 5 m).

La grande précision des outils géomatiques utilisés (LiDAR) pour déterminer les classes de friches présentes sur les terres agricoles inexploitées a permis de faire ressortir plus d'une classe de friches pour une même parcelle. Elle a également permis de bien cibler les réelles possibilités de chacune des terres inexploitées. La figure 5 présente un exemple concret qui illustre les différents types de friches sur une même parcelle.

Ensuite, les couches d'informations suivantes ont été ajoutées au fichier de données :

- Potentiel agricole (selon l'inventaire des terres du Canada, MAPAQ - IRDA⁷)
- Pédologie (échelle 1:20 000, MAPAQ – IRDA)
- Paysages

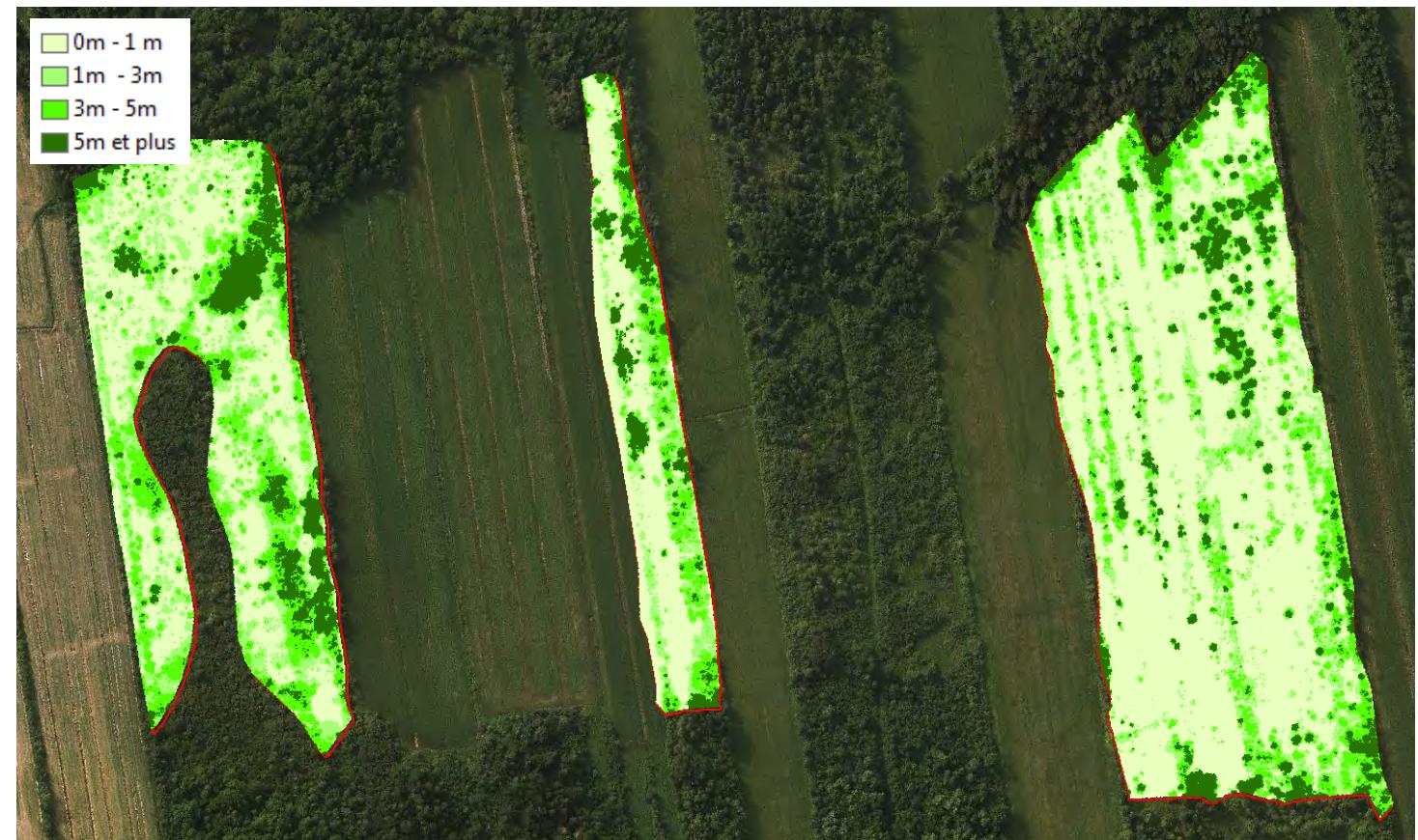


Figure 5 Exemple d'identification des terres agricoles inexploitées

5 Light Detection and Ranging

6 Les types de friche ont été déterminés par le comité de projet.

7 Aménagement rural et développement de l'agriculture, selon l'Inventaire des terres du Canada.

2.3 Les limites de l'analyse

Le tableau suivant présente les limites de l'analyse, lesquelles entraînent surtout des imprécisions sur la classification des terres inexploitées.

Tableau 1 Limites de l'analyse

ÉLÉMENTS	LIMITES	CONSÉQUENCES
Bâtiments inexploités	L'analyse des orthophotos a permis d'identifier tous les bâtiments localisés sur les terres agricoles inexploitées. Vu l'absence des données sur l'utilisation des bâtiments, il n'a pas été possible de connaître avec précision l'utilisation ou non de ces bâtiments.	Imprécision sur l'utilisation des bâtiments inexploités
Échelle cartographique	Selon le territoire, l'analyse des orthophotos a été réalisée avec des orthophotos de différentes résolutions, soit des précisions au sol qui varient de 15 cm ou de 30 cm, selon le cas. Cette situation entraîne des disparités dans la résolution des images. Pour les régions de Charlevoix et de Portneuf, les orthophotos utilisées sont celles de 2012 uniquement. Il est possible que la végétation ait considérablement évolué depuis.	Imprécision quant à la classification de certaines terres inexploitées
Couverture du LiDAR	Dans Charlevoix, le territoire de La Malbaie n'est pas couvert entièrement par le LiDAR. Le territoire de l'Île-aux-Coudres n'est pas non plus couvert par le LiDAR. Les terres inexploitées ont donc été numérisées manuellement. De plus, aucune-validation des terres agricoles inexploitées n'a été effectuée.	Une friche est partiellement non couverte à la limite du territoire. Imprécision quant à la classification de certaines friches
Potentiel acéricole	Cet élément, qui devait faire l'objet d'une analyse spécifique, n'a pu être analysé en raison du manque de données. Il fut impossible d'obtenir de données permettant de localiser l'ensemble des peuplements acéricoles en exploitation. Conséquemment, il devenait impossible de déterminer le potentiel acéricole puisque nous ne pouvions soustraire de la cartographie les superficies exploitées par l'acériculture.	Absence de données

2.4 Le potentiel agricole

Les données sur le potentiel agricole utilisées dans l'Atlas proviennent de l'Inventaire des terres du Canada. Cet indicateur est conçu pour servir de base à la planification des sols pour l'agriculture, la foresterie et la récréation. Dans le cas présent, les sous-classes ont été retirées et la classe dominante a été choisie pour illustrer le potentiel et faciliter l'analyse. Voici un tableau résumant la classification du potentiel des sols retenue dans le cadre du présent Atlas.

Tableau 2 Description des classes de sol⁸

CLASSE DE SOL	FACTEURS LIMITATIFS	DESCRIPTION SOMMAIRE
1	Aucun	Sols plats ou à pente très douce, profonds, bien drainés à imparfaitement drainés et dotés d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Ils sont faciles à maintenir en culture et en productivité, étant peu endommagés par l'érosion. Leur rendement est moyennement élevé à élevé, pour une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.
2	Modérés	Sols profonds et dotés d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Les limitations à la culture sont d'intensité moyenne et les sols sont de gestion et de culture assez faciles. Leur rendement est moyennement élevé à élevé, pour une assez vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.
3	Sérieux	Sols comportent des limitations plus sérieuses que ceux de la deuxième classe, et les mesures de conservation et d'entretien qu'il faut leur appliquer sont d'exécution plus difficile. Si leur exploitation est bien organisée, leur rendement est moyennement ou assez élevé, pour une gamme plutôt vaste de grandes cultures adaptées à la région.
4	Très graves	Facteurs limitent le nombre de cultures possibles, diminuent le rendement des diverses cultures et, parfois, nuisent considérablement au succès des récoltes. Ces limitations peuvent retarder ou rendre plus difficiles certains travaux agricoles tels que le labour, l'ensemencement et la récolte; elles peuvent nuire aussi à l'application et à la perpétuation des mesures de conservation. Le rendement des sols de cette classe s'échelonne de faible à moyen pour une gamme restreinte de cultures, mais il se peut qu'une récolte particulièrement bien adaptée procure un rendement plus élevé.
5	Très sérieux	Sols qui ne sauraient se prêter à la production continue de récoltes annuelles de grande culture. Toutefois, ils peuvent être améliorés par l'usage judicieux de l'outillage agricole pour la production d'espèces indigènes ou domestiques de plantes fourragères vivaces. Les travaux d'amélioration qu'on peut y exécuter comprennent notamment le débroussaillage, la culture, l'ensemencement, la fertilisation des terres et la régularisation de l'humidité.
6	Aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans possibilité de travaux d'amélioration	Sols comportent une certaine aptitude naturelle à la production continue de fourrage pour les animaux de ferme, mais aussi de graves limitations dues au sol, au climat ou à d'autres facteurs, lesquelles rendent impraticable la réalisation des travaux d'amélioration que l'on peut exécuter pour les sols de la classe 5. La classe 6 peut comprendre des sols dont la nature physique constitue un empêchement à l'exécution de travaux au moyen des machines agricoles, des sols qui ne répondent pas aux travaux d'amélioration, ou des sols comportant une brève saison de pâturage et où les commodités pour l'abreuvement du bétail sont insuffisantes. Même s'il est possible d'améliorer ces sols par l'ensemencement et la fertilisation soit à la main, soit en utilisant un avion, ces mesures ne sauraient modifier le classement.
7	Aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent	Sols et les terrains de cette classe comportent des limitations si graves qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturages permanents. Toutes les étendues classées (à l'exception des sols organiques), non comprises dans les six premières classes, devront entrer dans la présente classe. On doit y inclure également toutes les étendues d'eau trop petites pour apparaître sur les cartes.
0	Sols organiques	Le classement interprétatif des sols selon leurs possibilités agricoles ne s'applique pas aux sols organiques, vu que, en général, l'insuffisance de données ayant trait aux régions dotées de tels sols ne permet pas de les juger dans ce rapport.

⁸ Source : IRDA. Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole. [En ligne]. https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arida.pdf. Consulté le 6 avril 2018.

2.5 La pédologie

La pédologie caractérise les sols selon leurs propriétés morphologiques, physiques et chimiques. Elle montre l'importance relative de ces sols et leur répartition sur le territoire. Les données utilisées dans les couches d'information géographiques proviennent de la banque des données des sols de *l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement* (IRDA)⁹. Elles ont été regroupées par classe de compatibilité pour faciliter les représentations cartographiques de l'Atlas.

Les unités pédologiques sont divisées en fonction de leur composition pédologique et de la capacité de drainage des sols (tableau 3). La remise en culture et le reboisement des friches devraient tenir compte de la pédologie, selon le type de projets de mise en valeur. La culture de végétaux est intimement liée aux différents aspects pédologiques du territoire.

Tableau 3 Composition pédologique et classes de drainage

COMPOSITION PÉDOLOGIQUE			CLASSES DE DRAINAGE	DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DRAINAGE
<i>Graveleux</i>	<i>Sableux</i>	<i>Organiques</i>		<p>L'eau s'écoule du sol beaucoup plus rapidement qu'elle n'y pénètre; le surplus d'eau descend très rapidement dans les cas où le matériau sous-jacent est perméable; l'écoulement souterrain peut être très rapide lorsque les pluies sont intenses là où le gradient est abrupt; l'eau provient des précipitations.</p> <p>L'eau s'écoule du sol plus rapidement qu'elle n'y pénètre; le surplus d'eau descend vers le bas dans les cas où le matériau sous-jacent est perméable; il peut se produire un écoulement souterrain sur les gradients abrupts lors des pluies intenses; l'eau provient des précipitations.</p> <p>L'eau s'écoule du sol aisément mais non rapidement; le surplus d'eau descend facilement dans le matériau sous-jacent perméable ou migre latéralement sous forme d'écoulement souterrain; ces matériaux retiennent fréquemment de fortes quantités d'humidité permettant la croissance des plantes après les pluies ou à la suite d'irrigations.</p> <p>L'eau s'écoule du sol un peu plus lentement qu'elle n'y pénètre; le surplus d'eau s'écoule un peu lentement à cause de la faible perméabilité, de la surface de saturation élevée, du faible gradient ou d'une combinaison de ces facteurs; l'eau provient essentiellement des précipitations dans les sols à texture moyenne à fine; dans les sols à texture grossière, des volumes importants d'écoulement souterrain s'ajoutent aux précipitations.</p> <p>L'eau s'écoule du sol suffisamment lentement (par rapport à l'apport d'eau) pour que le sol reste humide durant une grande partie de la saison de croissance des plantes; le surplus d'eau descend lentement vers le bas là où les précipitations constituent le principal apport; dans les cas où les eaux souterraines ou superficielles, ou les deux, constituent la principale source, le taux d'écoulement peut varier, mais le sol demeure humide durant une importante partie de la saison de croissance des plantes.</p> <p>Étant donné que l'eau s'écoule beaucoup plus lentement qu'elle y est apportée, le sol demeure humide durant une grande partie de la période où le sol n'est pas gelé; il y a la plupart du temps un surplus d'eau dans le sol; l'écoulement superficiel ou souterrain, ou les deux, s'ajoute aux précipitations comme principale source d'eau; il peut y avoir aussi une nappe d'eau suspendue.</p>
				<i>Dépôts de Tills</i>
				Ne s'applique pas
				Drainage ne s'applique pas (roche, glace, etc.).

Agriculture et agroalimentaire Canada, 2013. Classe de drainage du sol. En ligne. <http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/soil/v2/snt/drainage.html>. Page consultée le 11 avril 2018.B. Adda, conversion personnelle. 4 avril 2018

9 IRDA, 2017. Banque de données sur les sols. Fichier d'aide Info_pedog_arda. En ligne. <https://www.irda.qc.ca/fr/outils-et-services/informations-sur-les-sols/etudes-pedologiques/>. Page consultée le 28 mars 2018.

2.6 L'identification des paysages

Les terres inexploitées ont une incidence sur les paysages. L'abandon des activités agricoles et la croissance de la végétation limitent la vue sur les espaces agricoles à partir du réseau routier. De même, la présence de bâtiments inexploités peut aussi influencer la perception de la qualité des paysages.

La valorisation des terres inexploitées contiguës à un chemin public pourra conduire à des projets de remise en culture ou de reboisement. Ces deux types de projets auront une influence différente, voire opposée sur les paysages. Les projets de remise en culture contribueront au maintien de paysages ouverts en favorisant l'accès à des points de vue à partir du réseau routier. Par contre, des projets de reboisement intensif pourraient avoir pour conséquence de refermer, à moyen ou long terme, les paysages en limitant les points de vue. À terme, il est souhaitable que le type de projet envisagé, soit la remise en culture de friches ou le reboisement, tienne compte de la présence d'un paysage d'intérêt.

Les partenaires du projet ont convenu de représenter dans l'Atlas les caractéristiques paysagères pertinentes pour chaque MRC en relation avec les terres inexploitées inventoriées. Les informations paysagères cartographiées sont différentes d'une MRC à l'autre, tout en ayant une certaine similitude. En effet, chaque MRC dispose de paysages distinctifs et d'inventaires paysagers particuliers. Elles ont également exprimé des préoccupations différentes à l'égard de leurs paysages. Les particularités méthodologiques propres à chaque MRC sont présentées à l'[annexe 1](#).

Les caractéristiques paysagères illustrées se présentent en deux grands types :

- Pour les MRC de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, la présentation de la **qualité des paysages par tronçons routiers, regroupée en trois catégories**, soit les paysages de catégorie 1 ou de qualité exceptionnelle, de catégorie 2 ou de qualité très forte, et de catégorie 3 regroupant les tronçons de qualité forte et moindre;
- Pour les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans, de la Ville de Lévis et l'agglomération de Québec, le découpage du territoire a été réalisé en **unités de paysage**¹⁰. Ces unités de paysage ont fait l'objet d'une évaluation permettant de les qualifier d'intérêt métropolitain, supra-local ou local. Les unités de paysage d'intérêt métropolitain sont reconnues par la CMQ dans son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Selon les MRC, ces unités sont recoupées ou non avec les bassins visuels du fleuve¹¹ de la CMQ. Pour la MRC de La Jacques-Cartier, les caractéristiques paysagères présentées s'appuient sur une analyse paysagère distincte.

Ces informations auront avantage à être complétées par des relevés sur le terrain, afin de valider la présence de points de vue en relation avec la localisation particulière des terres inexploitées et la nature du projet de valorisation. Ces caractéristiques paysagères pourront constituer également un facteur de sensibilisation auprès des propriétaires ou des analystes lors de la réalisation de projets de valorisation des terres inexploitées.

Par ailleurs, les partenaires du projet ont convenu qu'il serait utile, lors de la mise en œuvre de la stratégie de démarchage du projet 2.2, de s'intéresser également aux bâtiments inexploités de l'Atlas représentant un intérêt patrimonial. Cet aspect est important puisque les MRC de L'Île-d'Orléans, de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de La Côte-de-Beaupré ainsi que la Ville de Lévis disposent d'un inventaire sur leur patrimoine bâti.

10 DAA. *Atlas des unités de paysage de la CMQ*. 2008. <https://www.cmquebec.qc.ca/amenagement-territoire/paysages/atlas-unites-paysages-cmq>

11 Les bassins visuels du fleuve, rapprochés et intermédiaires, désignent des parties de territoire constituant les abords immédiats du fleuve ou perceptibles à partir du fleuve et de la rive opposée.

MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS



6. MRC de L'Île-d'Orléans

6.1 Tableaux statistiques

Le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans compte 215 ha de terres en friches, ce qui représente 2,56 % de la zone agricole cultivée en 2014. Les friches herbacées occupent 133,7 ha, ce qui représente 66,2 % de la superficie totale des terres inexploitées.

Tableau 12 MRC de L'Île-d'Orléans - Classes de terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	CLASSES								Zone agricole cultivée (ha) 2014	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)		
	herbacée		arbustive		arborescente		arborescente haute					
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%				
Sainte-Famille	16,3	76,3 %	1,1	5,4 %	0,8	3,9 %	3,1	14,4 %	21,3	1820 1,17 %		
Sainte-Pétronille	4,6	68,2 %	0,6	8,3 %	0,4	6,0 %	1,2	17,5 %	6,8	138 4,90 %		
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	23,4	60,6 %	4,9	12,6 %	4,0	10,4 %	6,3	16,4 %	38,6	919 4,20 %		
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	38,5	67,8 %	6,1	10,7 %	4,3	7,6 %	7,9	13,9 %	56,8	2890 1,97 %		
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	7,0	50,2 %	2,0	14,3 %	1,2	8,4 %	3,8	27,1 %	13,9	1912 0,73 %		
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	43,9	56,6 %	5,4	6,9 %	4,9	6,3 %	23,3	30,1 %	77,4	725 10,69 %		
MRC de L'Île-d'Orléans	133,7	62,2 %	20,0	9,3 %	15,7	7,3 %	45,5	0,5 %	215,0	8404 2,56 %		

Tableau 13 MRC de L'Île-d'Orléans - Potentiel agricole de terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LE POTENTIEL DES SOLS (ARDA)																
	1		2		3		4		5		6		7		0		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Sainte-Famille	0,0	0,0 %	2,9	13,1 %	4,0	18,5 %	14,9	68,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	21,8
Sainte-Pétronille	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,7	84,5 %	0,0	0,0 %	1,0	15,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	39,2	95,4 %	1,9	4,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	41,0
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	38,7	71,8 %	13,8	25,5 %	0,0	0,0 %	1,5	2,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	54,0
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	1,6	14,0 %	8,2	69,8 %	1,9	16,2 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,7
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	11,1	14,0 %	27,3	34,2 %	38,8	48,7 %	1,1	1,4 %	0,0	0,0 %	1,3	1,7 %	0,0	0,0 %	79,6
MRC de L'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	54,4	25,3 %	98,1	45,7 %	57,5	26,7 %	3,6	1,7 %	0,0	0,0 %	1,3	0,6 %	0,0	0,0 %	214,9

Tableau 14 MRC de L'Île-d'Orléans - Pédologie des terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LA PÉDOLOGIE														
	Sols issus de dépôts de till		Sols argileux		Sols loameux		Sols graveleux		Sols sableux		Sols organiques		Sols divers		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Sainte-Famille	1,9	8,9 %	3,6	17,1 %	7,4	34,5 %	0,0	0,0 %	3,8	17,6 %	0,0	0,0 %	4,7	21,9 %	21,3
Sainte-Pétronille	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8	100,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	10,1	26,1 %	26,7	69,1 %	0,7	1,7 %	1,0	2,6 %	0,0	0,0 %	0,2	0,5 %	38,6
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	1,1	1,9 %	0,0	0,0 %	50,7	89,2 %	5,1	8,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	56,8
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	0,6	4,2 %	0,0	0,0 %	7,7	58,3 %	4,9	37,1 %	0,1	0,4 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	13,3
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	0,8	1,0 %	33,4	42,8 %	23,2	29,7 %	0,0	0,0 %	19,6	25,1 %	0,0	0,0 %	1,1	1,4 %	78,1
MRC de L'Île-d'Orléans	4,3	2,0 %	47,2	22,0 %	122,4	57,2 %	10,6	5,0 %	24,4	11,4 %	0,0	0,0 %	5,8	2,7 %	214,2

6.2 Cartographie

Les prochaines pages regroupent les cartes thématiques suivantes :

- Potentiel agricole
- Pédologie
- Paysages
- Index de la MRC
- Feuilles cartographiques pour l'ensemble du territoire à l'échelle 1:20 000

MRC L'Île-d'Orléans

Potentiel agricole

Classes de sol (ARDA)

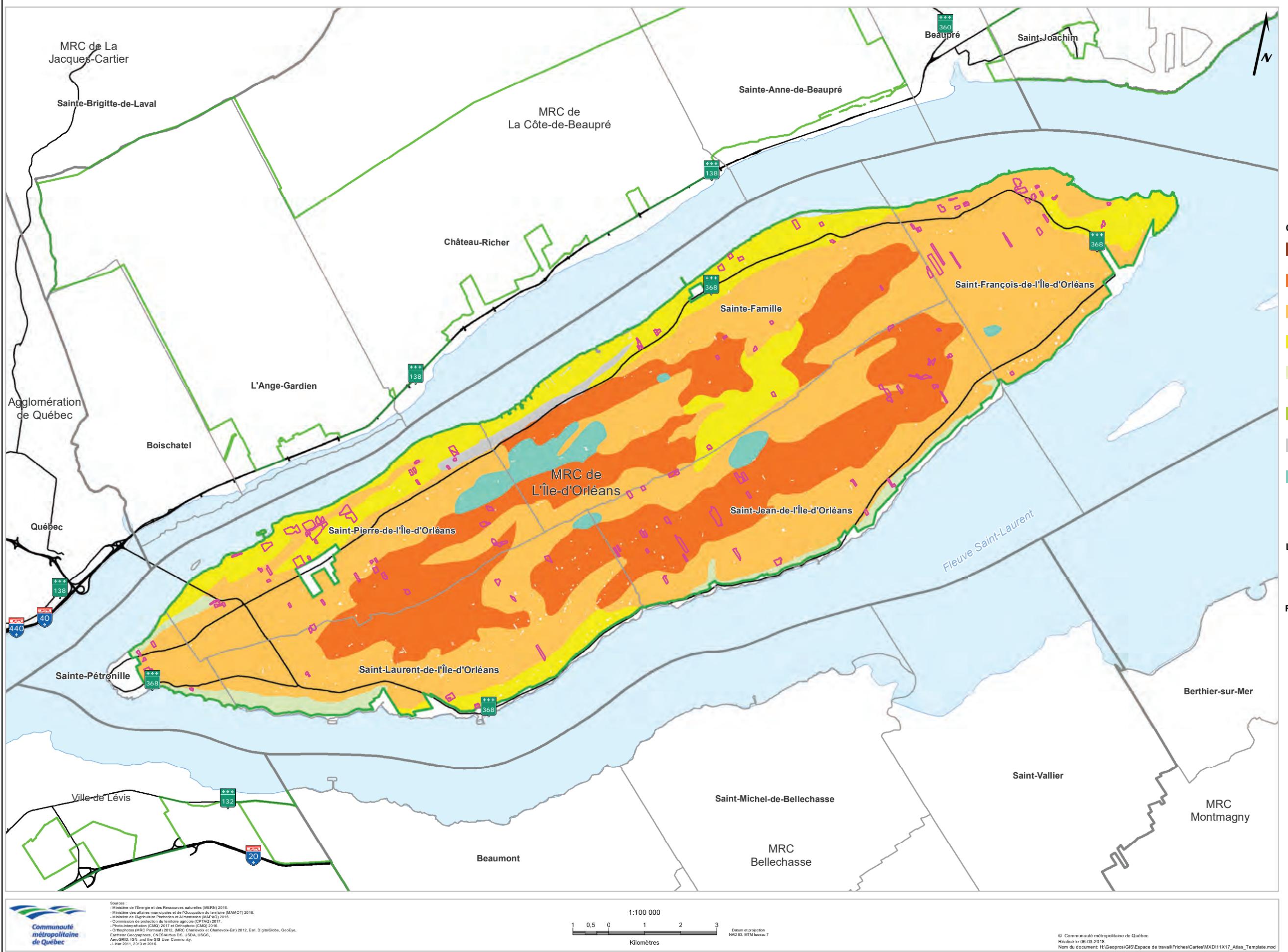
- 1 Aucune limitation importante à la production agricole.
- 2 Limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures.
- 3 Limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures.
- 4 Graves limitations qui restreignent la gamme des cultures.
- 5 Limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces.
- 6 Uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces.
- 7 Aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.
- O Sols organiques (non classés selon leur potentiel).
- F Fiches
- Z Zone agricole provinciale

Limites administratives

- MRC
- Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- National et régional



MRC L'Île-d'Orléans

Pédologie

Types de sol

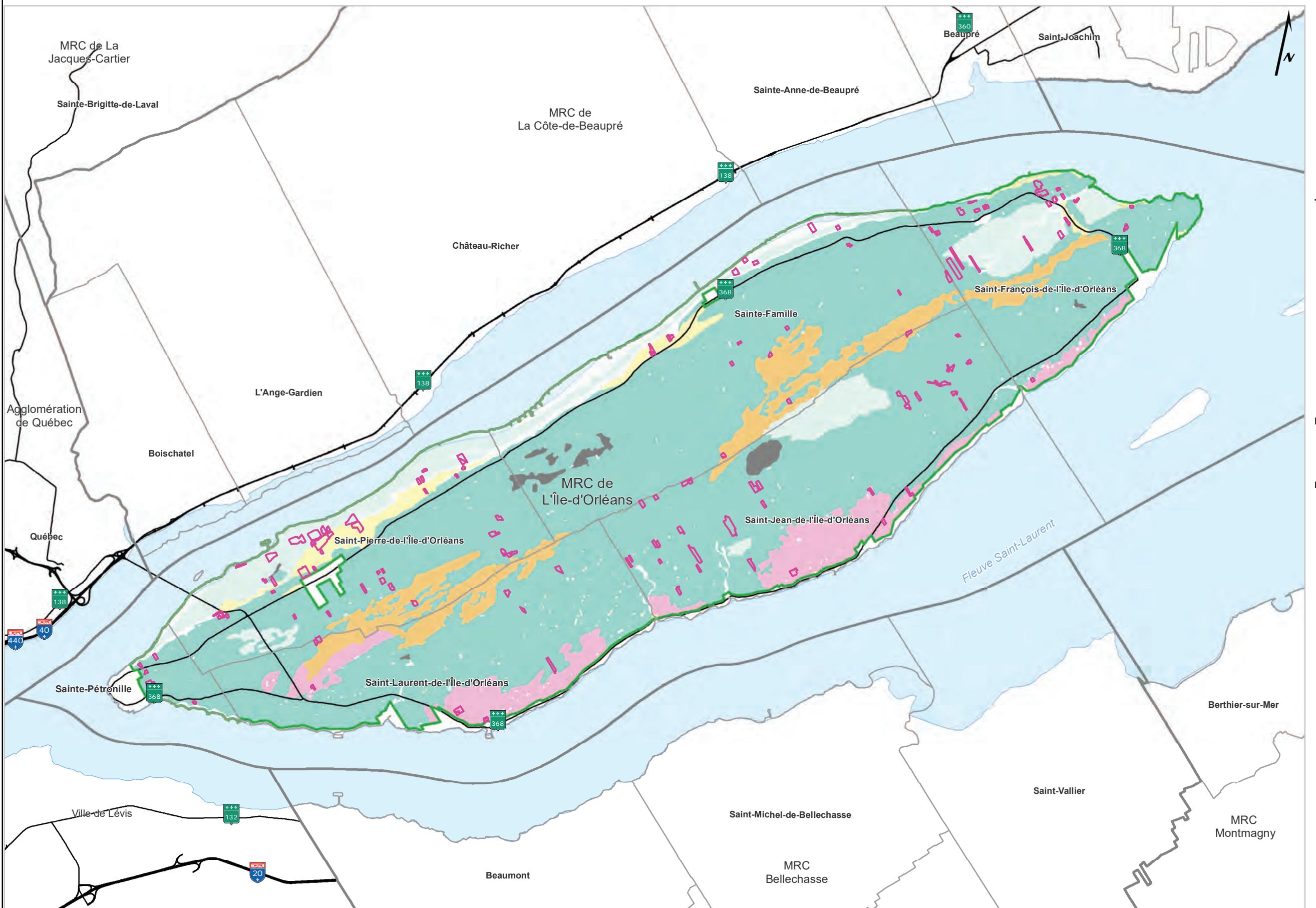
- Sols argileux
- Sols divers
- Sols graveleux
- Sols issus de dépôts de tills
- Sols loameux
- Sols organiques
- Sols sableux
- Friches
- Zone agricole provinciale

Limites administratives

- MRC
- Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- National et régional



MRC L'Île-d'Orléans

Paysage

Unité de paysage (classes)

- 1
- 2

Nom de l'unité de paysage

- E-03-02 Escarpements et battures du versant sud de l'Île-d'Orléans
- E-03-03 Coteau du versant sud de l'Île-d'Orléans
- E-03-04 Plateau du mitan de l'Île-d'Orléans
- E-03-05 Coteau du versant nord de l'Île-d'Orléans
- E-03-06 Pointe de Sainte-Pétronille
- E-03-07 Escarpements et battures du versant nord de l'Île-d'Orléans

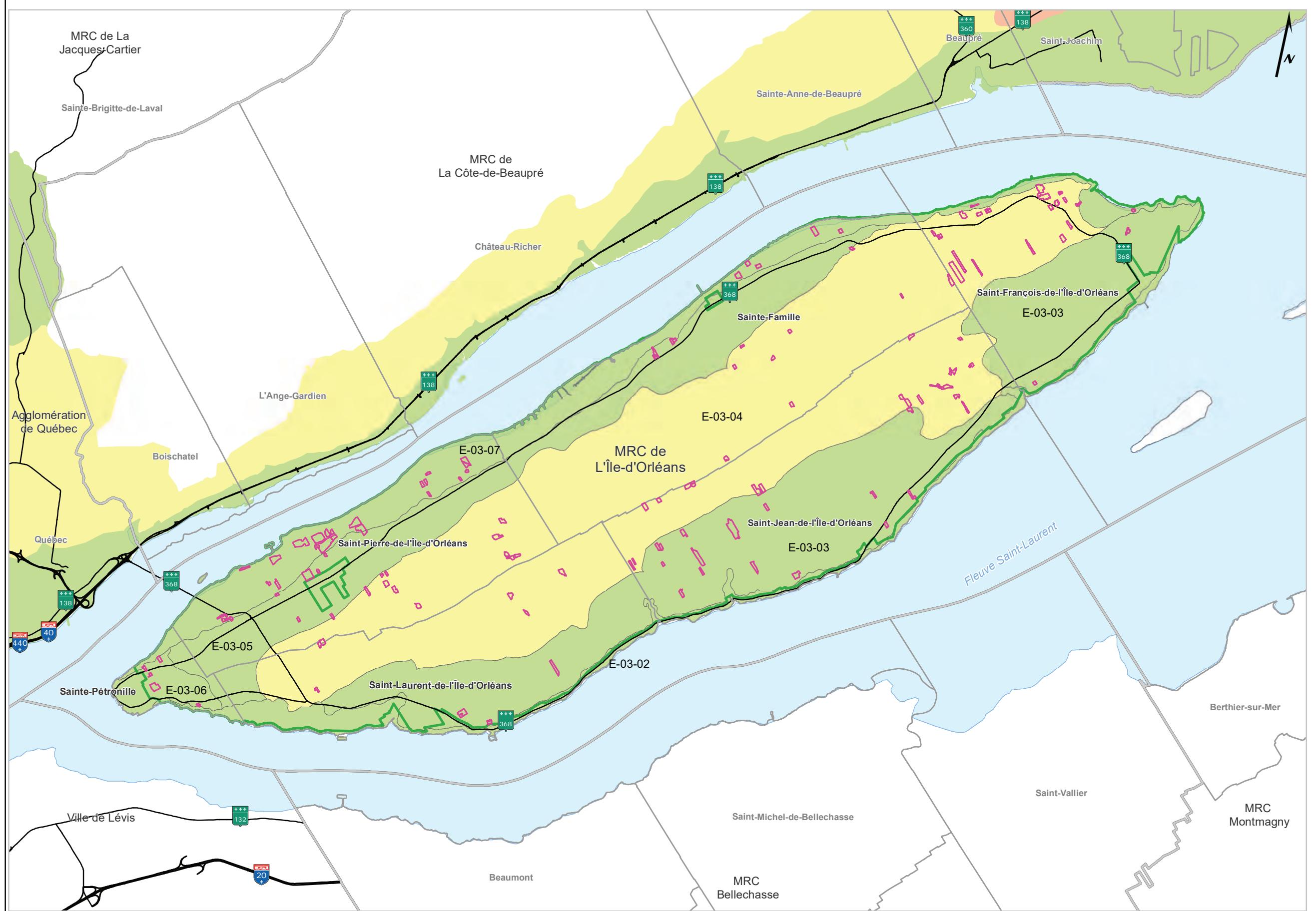
- Friches
- Zone agricole provinciale

Limites administratives

- MRC
- Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- National et régional



MRC L'Île-d'Orléans

Index cartographique des feuillets de l'atlas

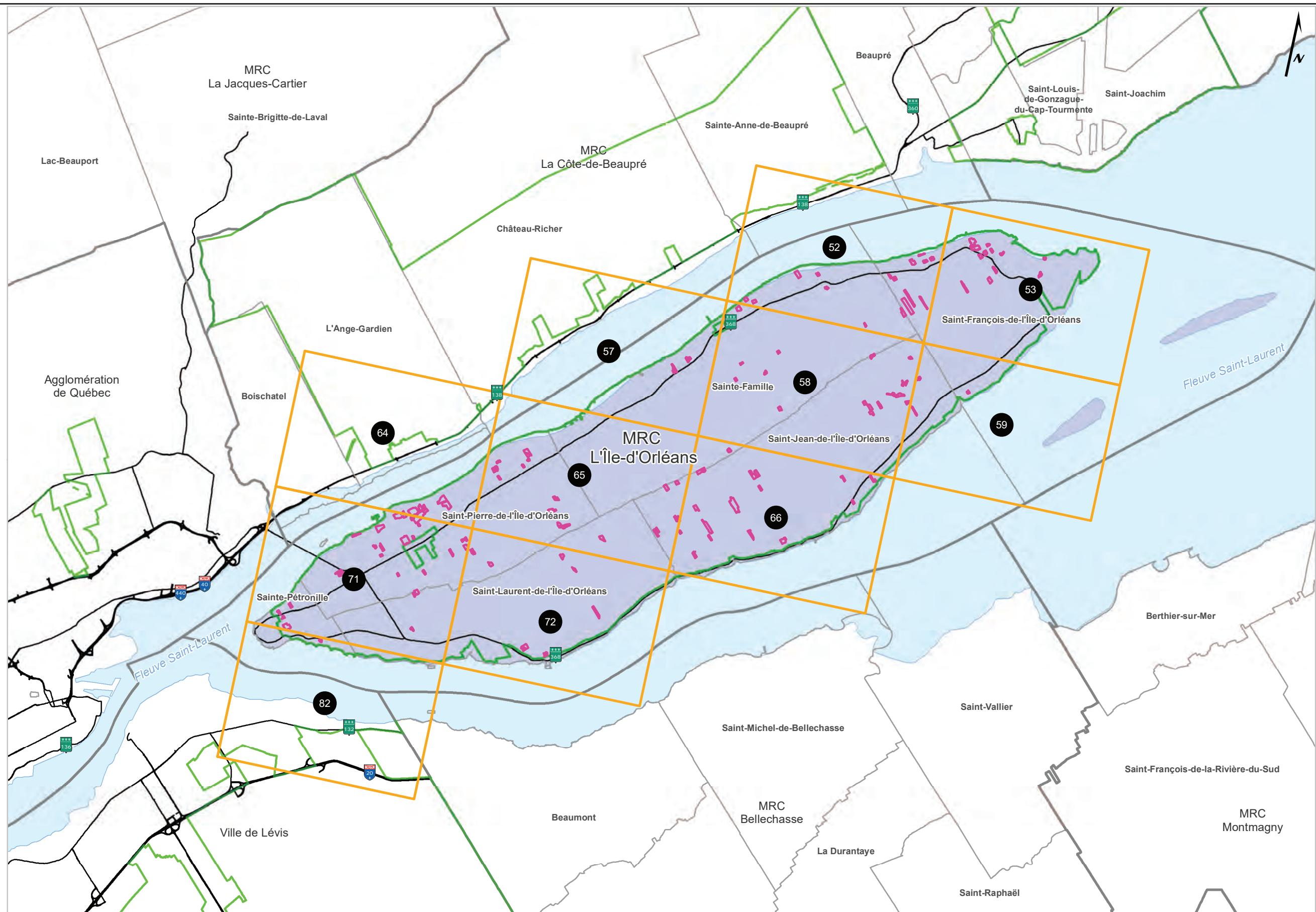
- █ Feuillet 1
- █ Fiches (215 ha)
- █ Zone agricole provinciale

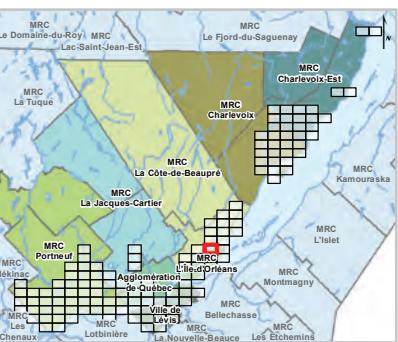
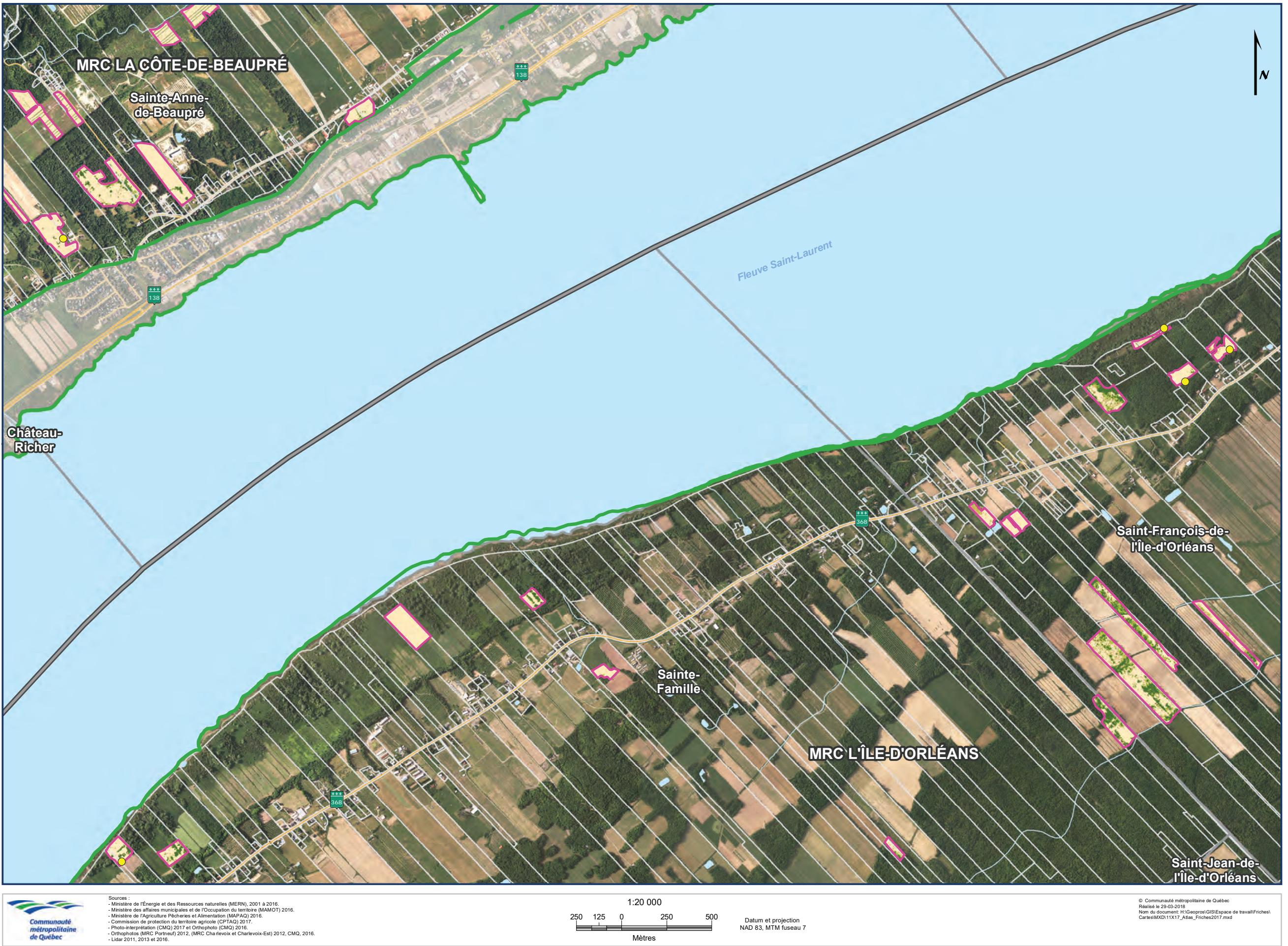
Limites administratives

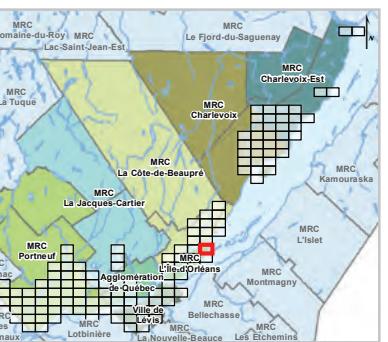
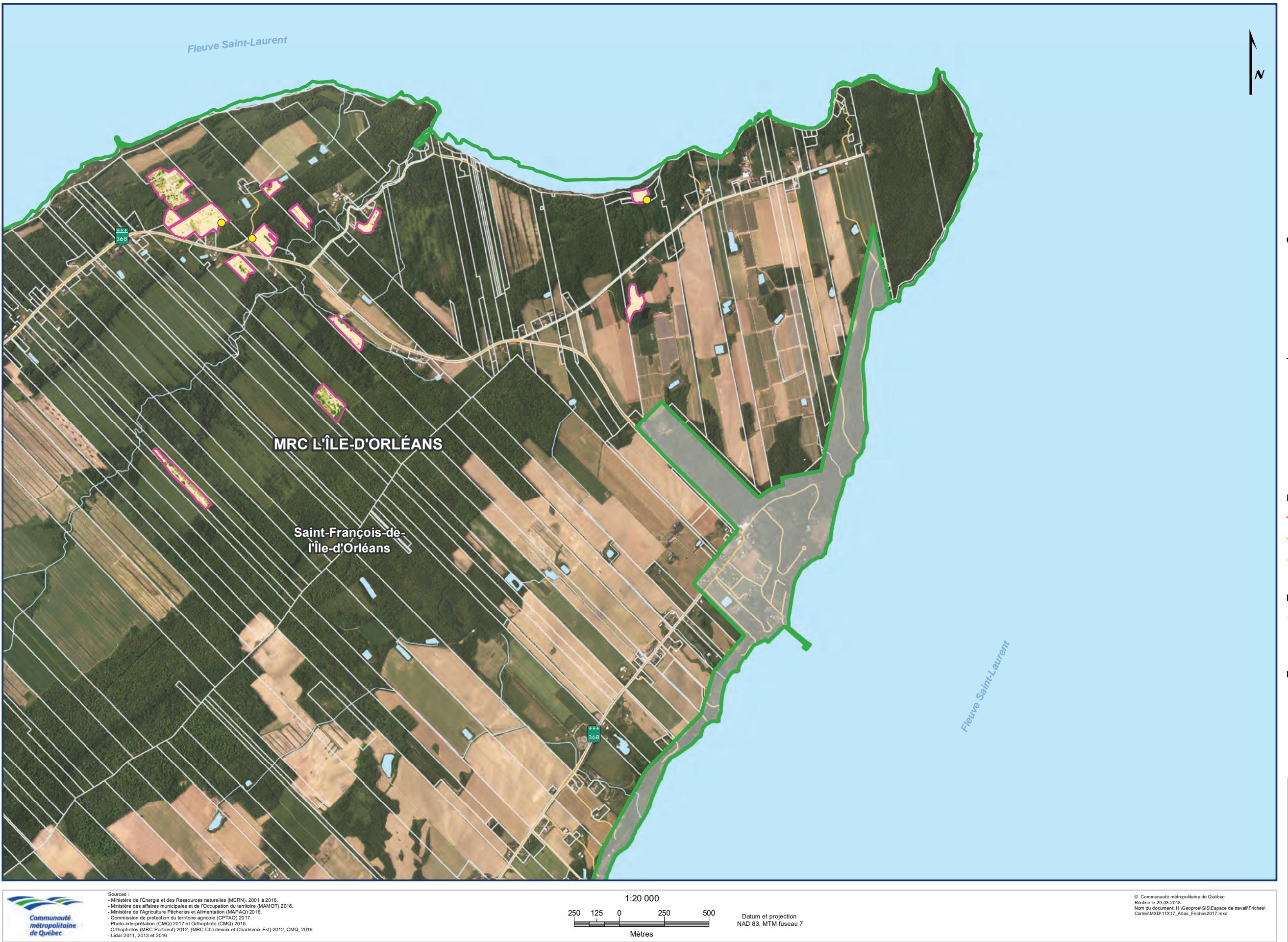
- █ MRC
- █ Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- National et régional

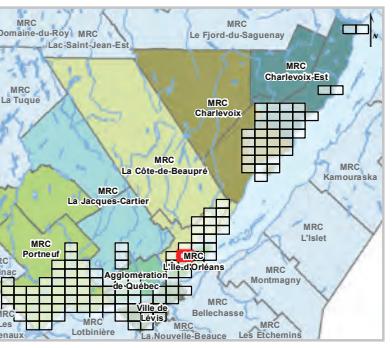
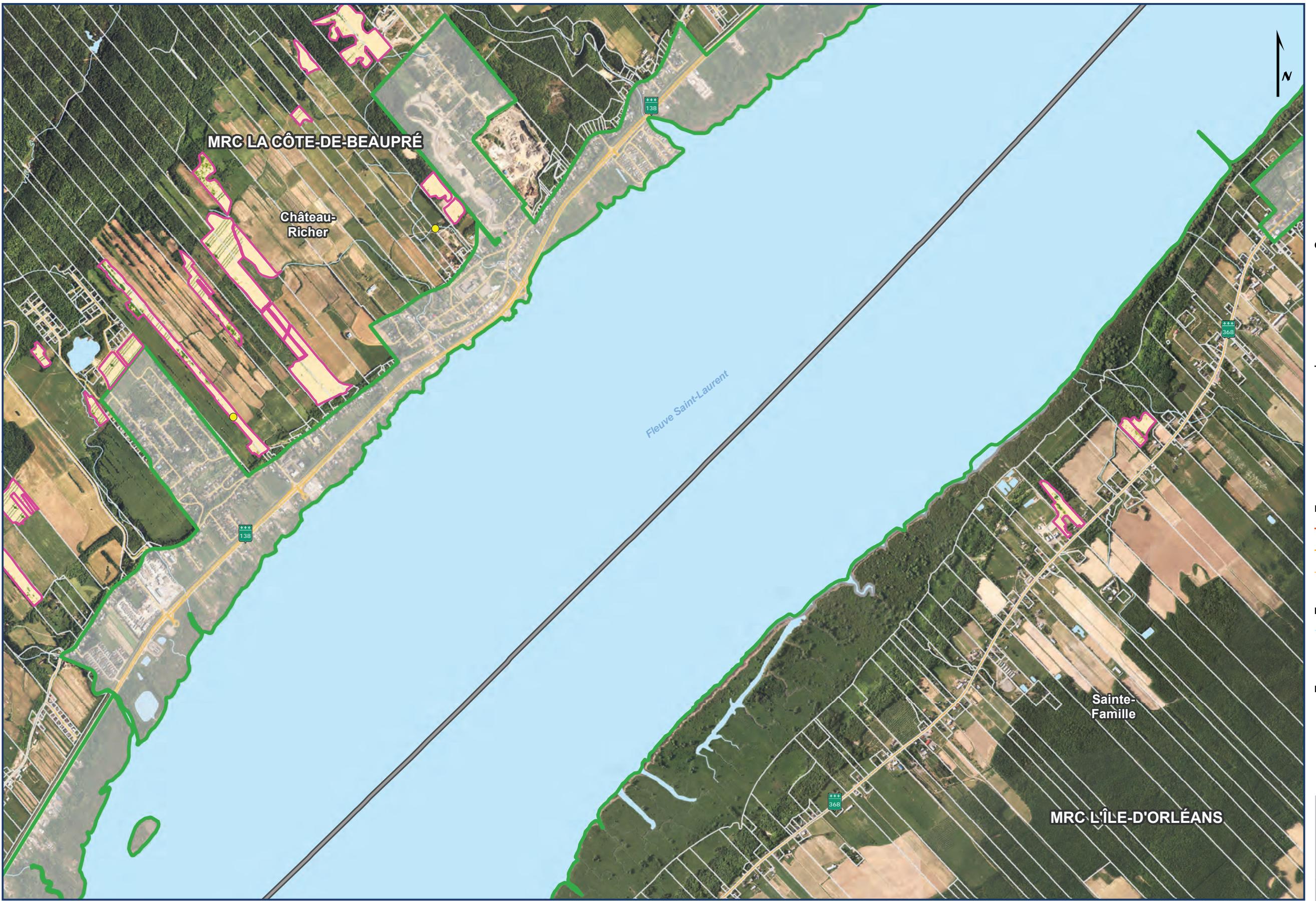


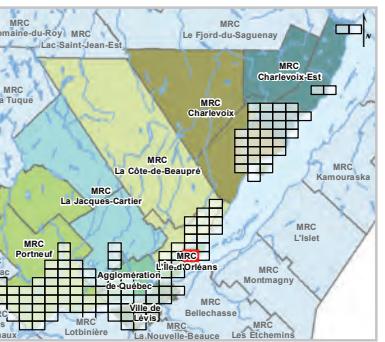


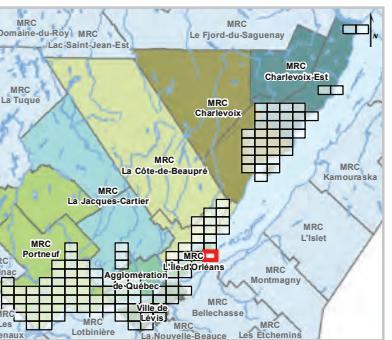
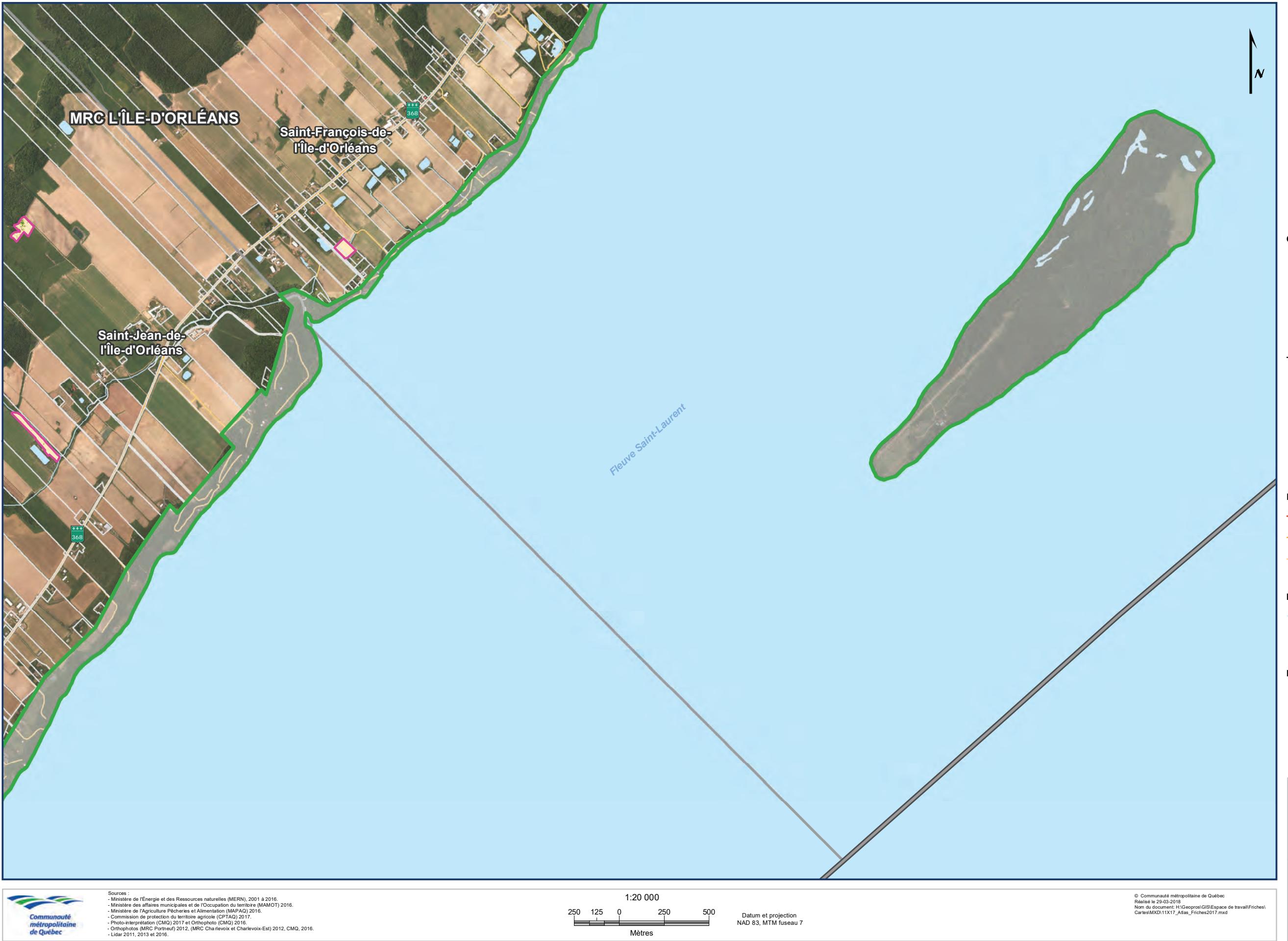


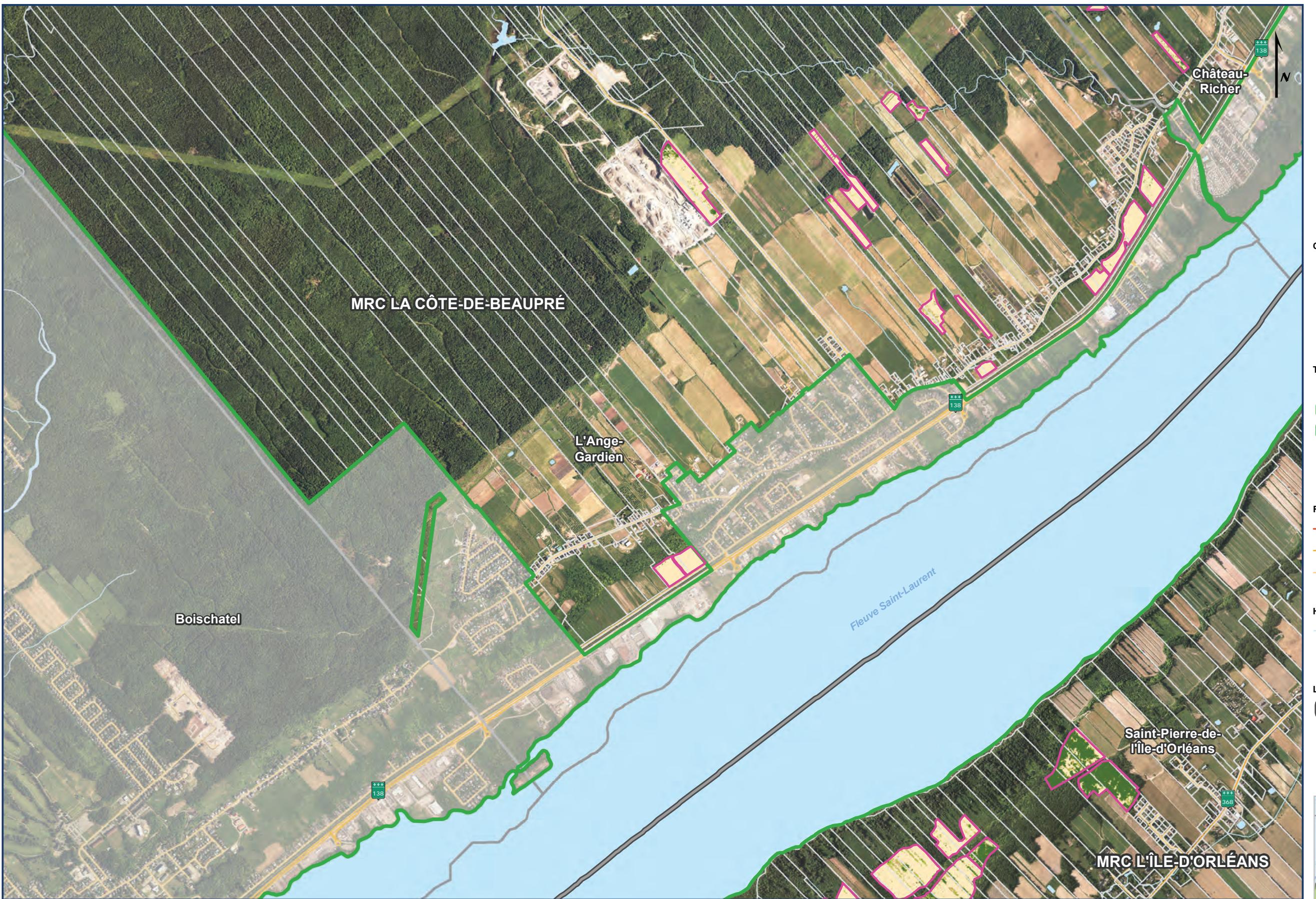
MRC L'Île-d'Orléans

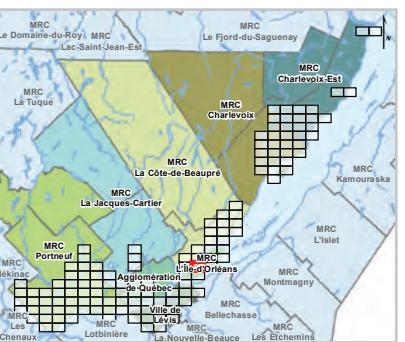
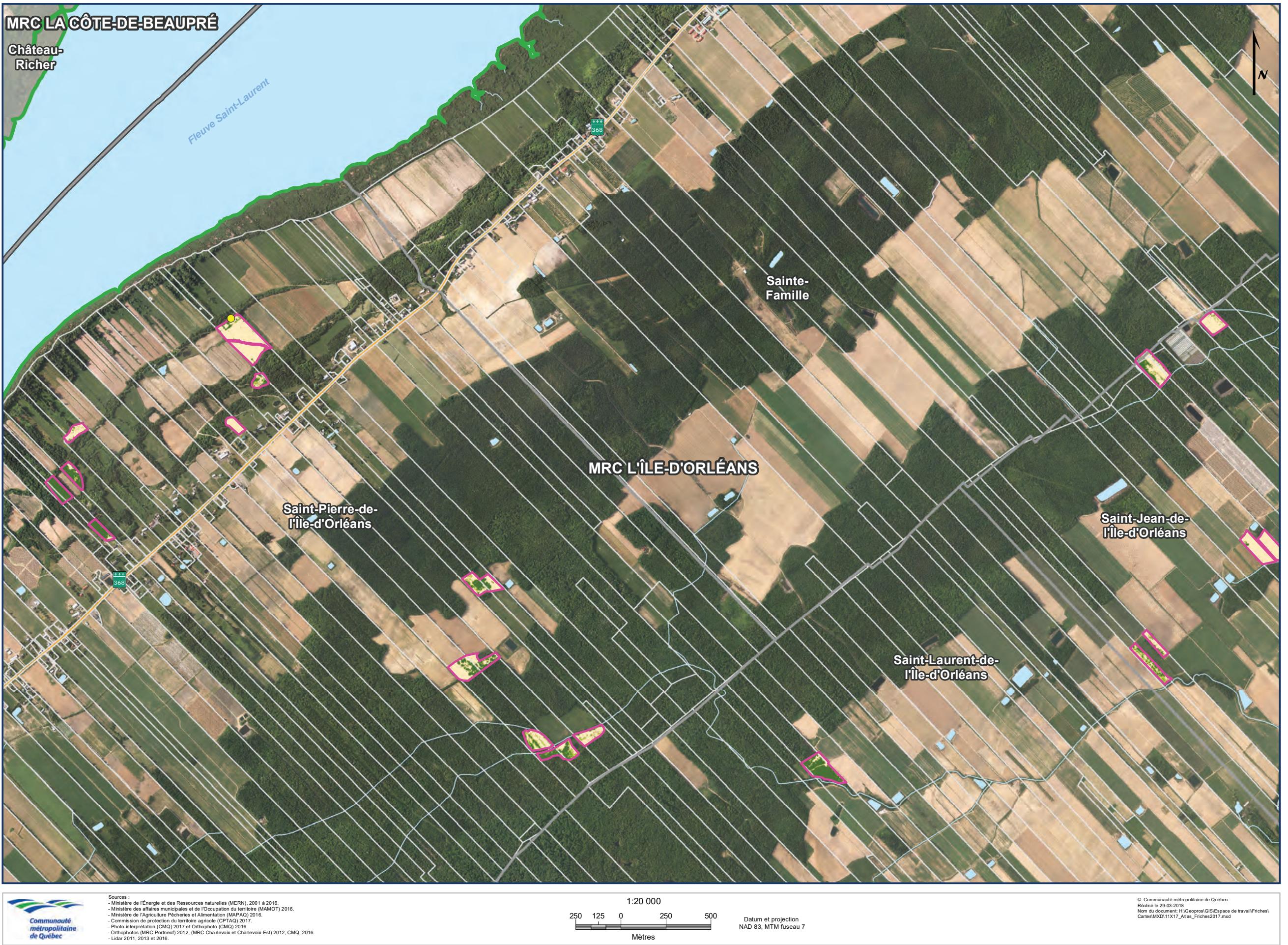
Feuillet 57 de 135

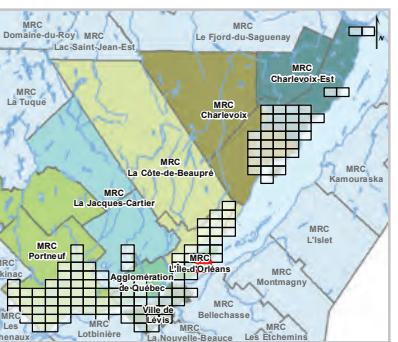
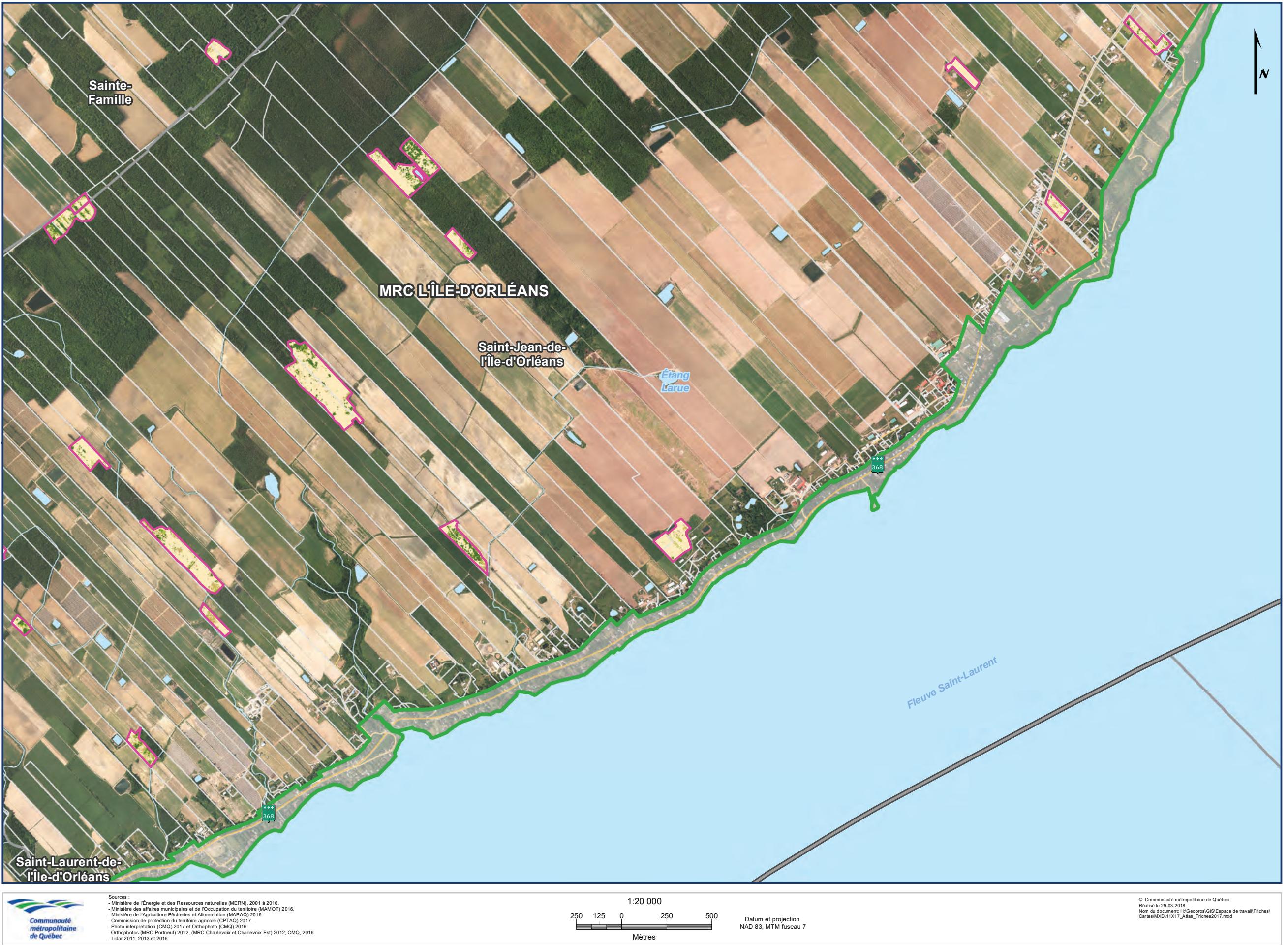


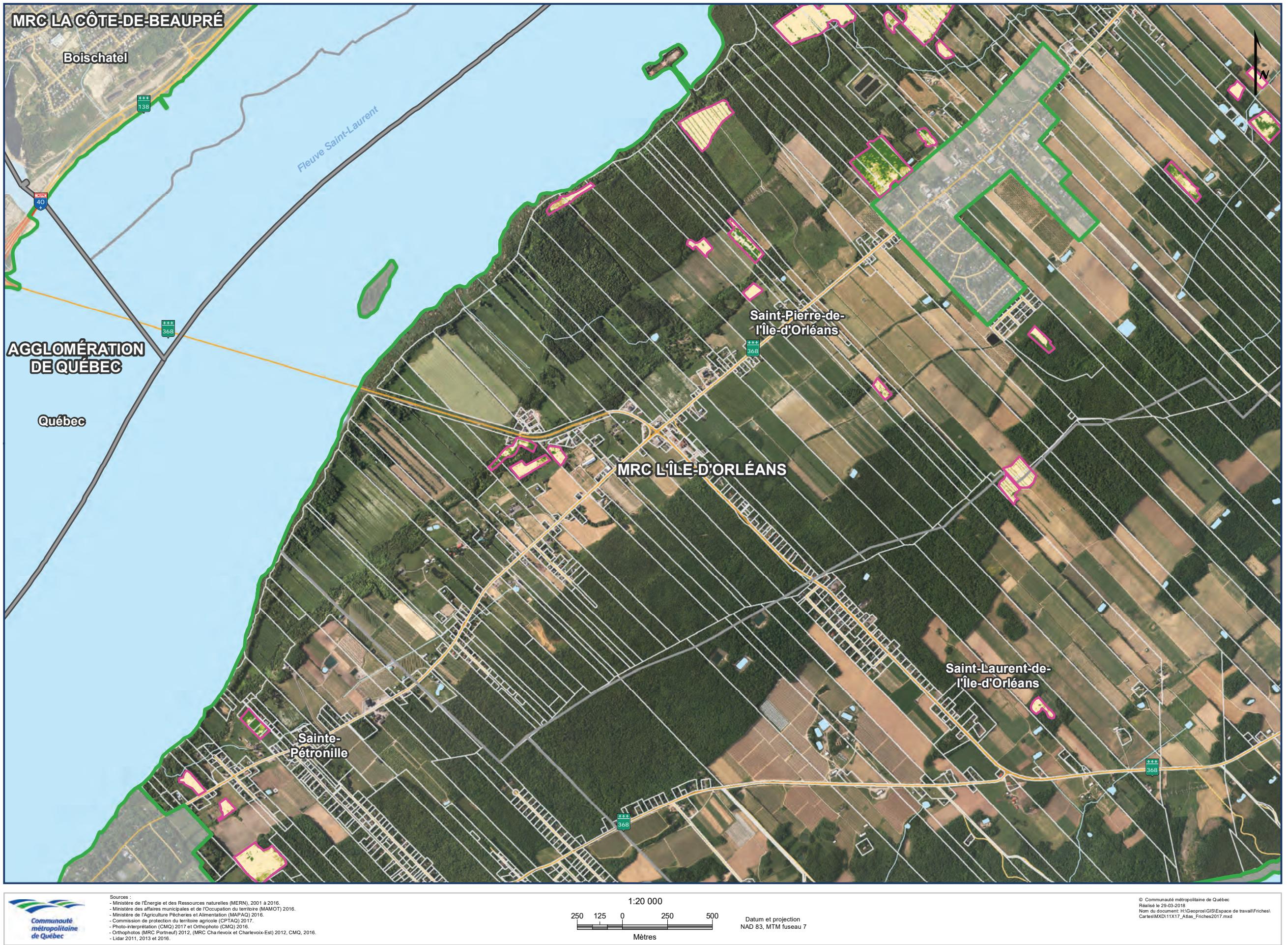












MRC L'Île-d'Orléans

Feuillet 71 de 135

Classes de friche

-  Herbacée (moins de 1 m)
 -  Arbustive (1 m à 3 m)
 -  Arborescente (3 m à 5 m)
 -  Arborescente (+5 m)

Territoire d'étude

-  Friche
 -  Zone agricole provinciale
 -  Zone non agricole
 -  Lot
 -  Bâtiment inexploité

Réseau routier

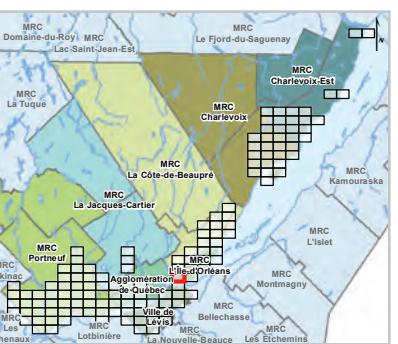
- Autoroute
 - National et régional
 - Local

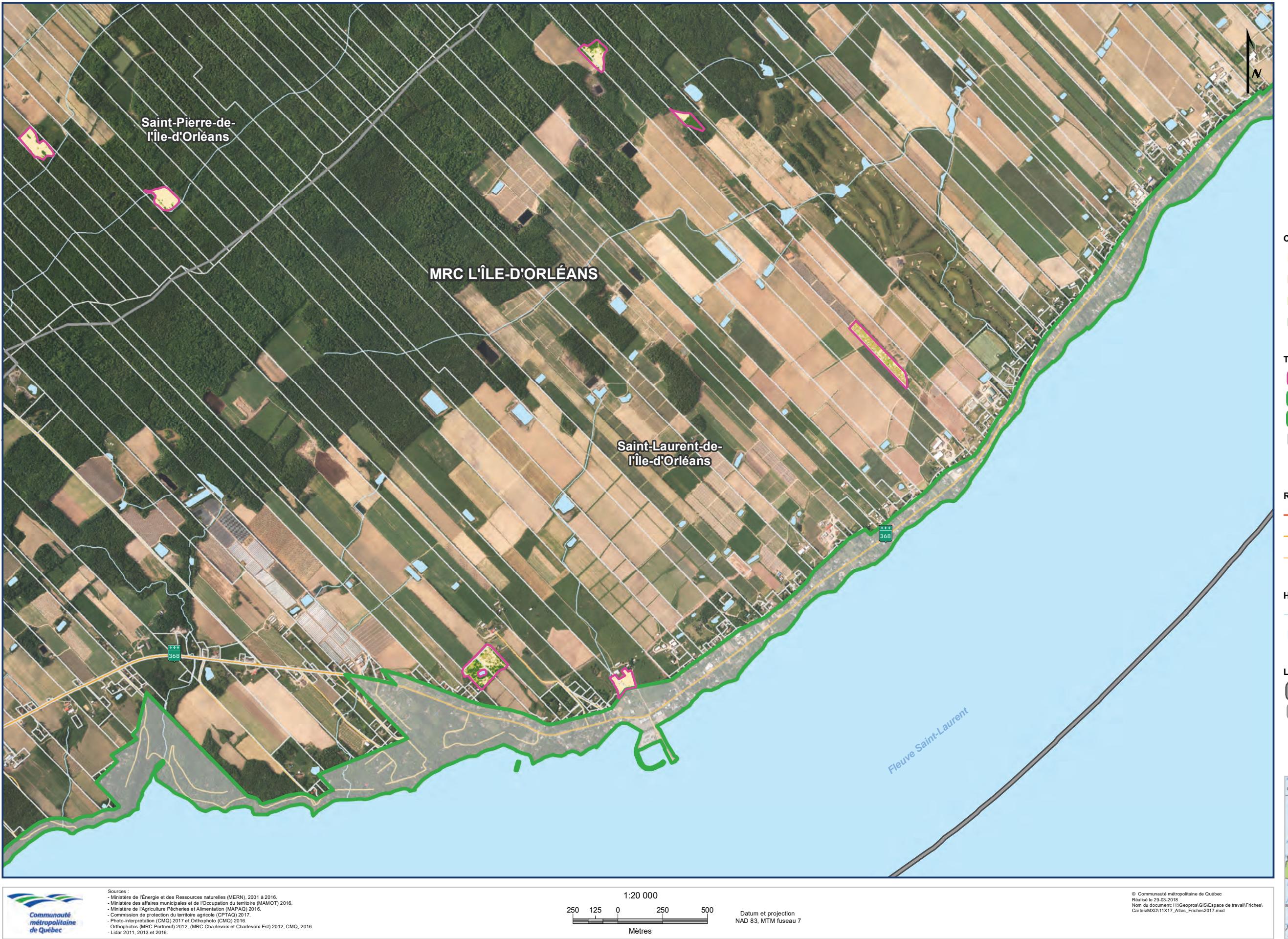
Hydrographie

- ## Cours d'eau

Limits administratives

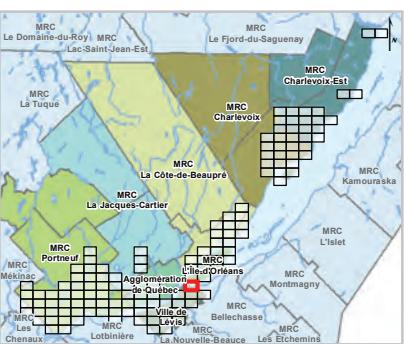
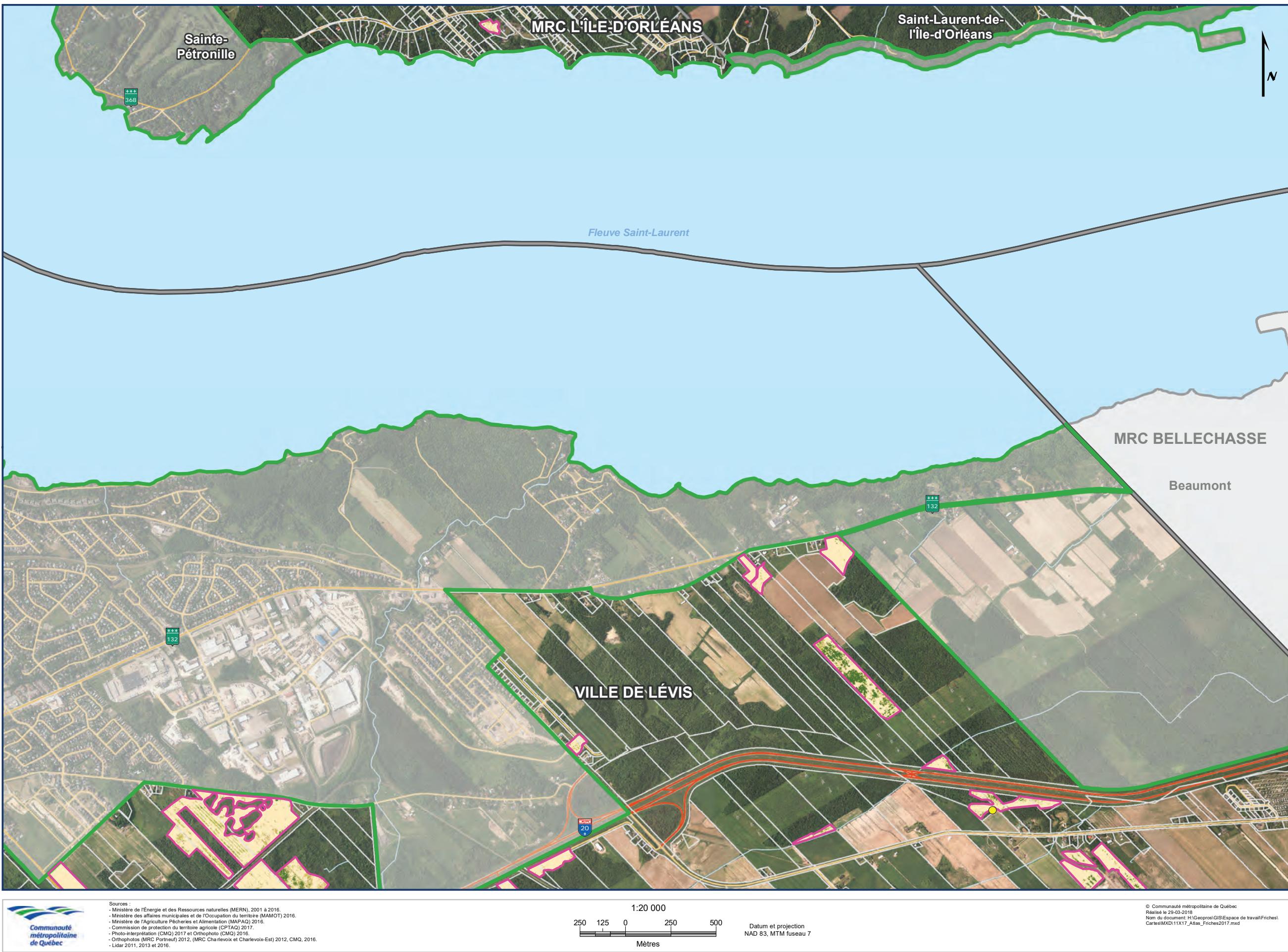
- The logo consists of a grey square with rounded corners and a white inner square. To its right, the letters "MRC" are written in a black sans-serif font.





MRC L'Île-d'Orléans

Feuillet 82 de 135



CAPITALE-NATIONALE ET VILLE DE LÉVIS



11. Synthèse - Capitale-Nationale et Ville de Lévis

11.1 Tableaux statistiques

Le territoire contient 4 396,7 ha de terres inexploitées, ce qui représente 6,5 % de la zone agricole cultivée en 2014. Les friches herbacées occupent 1 157,2 ha, soit 80,5 % de la superficie totale des terres inexploitées.

Tableau 27 Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Classes de terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	CLASSES								Zone agricole cultivée (ha) 2014	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)		
	herbacée		arbustive		arborescente		arborescente haute					
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%				
Baie-Saint-Paul	115,0	82,7 %	10,8	7,8 %	5,6	4,1 %	7,6	5,4 %	139,0	2 036	6,83 %	
Les Éboulements	48,6	75,5 %	8,9	13,9 %	4,0	6,2 %	2,8	4,4 %	64,3	1 304	4,93 %	
Saint-Hilarion	46,0	72,1 %	6,7	10,4 %	6,1	9,5 %	5,1	8,0 %	63,8	1 585	4,03 %	
Saint-Urbain	58,3	69,1 %	12,9	15,3 %	7,4	8,7 %	5,8	6,9 %	84,4	936	9,02 %	
L'Île-aux-Coudres*	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	87,1	529	15,20 %	
MRC de Charlevoix	267,9	61,1 %	39,4	9,0 %	23,1	5,3 %	21,3	4,8 %	438,7	6 390	6,76 %	
La Malbaie	189,8	77,1 %	21,3	8,7 %	14,5	5,9 %	20,4	8,3 %	246,1	1 305	18,86 %	
Clermont	15,1	83,9 %	1,0	5,6 %	0,8	4,2 %	1,1	6,4 %	18,0	343	5,25 %	
Baie-Sainte-Catherine	4,3	58,9 %	1,5	20,7 %	0,8	10,7 %	0,7	9,7 %	7,3	34	21,57 %	
Notre-Dame-des-Monts	61,4	70,3 %	8,6	9,8 %	7,1	8,2 %	10,2	11,6 %	87,3	588	14,84 %	
Saint-Aimé-des-Lacs	11,4	70,6 %	2,4	14,7 %	1,4	9,0 %	0,9	5,7 %	16,1	162	9,97 %	
Saint-Irénée	37,2	73,0 %	5,7	11,1 %	3,5	6,9 %	4,6	9,0 %	50,9	1 264	4,03 %	
Saint-Siméon	18,2	68,8 %	2,7	10,1 %	2,0	7,4 %	3,6	13,7 %	26,5	4	623,49 %	
MRC de Charlevoix-Est	337,4	74,6 %	43,1	9,5 %	30,1	6,7 %	41,5	9,2 %	452,2	3 699	12,22 %	
Québec	109,6	87,9 %	4,4	3,5 %	3,7	3,0 %	6,9	5,5 %	124,7	2 600	4,79 %	
Saint-Augustin-de-Desmaures	128,0	85,3 %	6,1	4,1 %	6,0	4,0 %	9,9	6,6 %	150,0	2 657	5,65 %	
Agglomération de Québec	237,6	86,5 %	10,5	3,8 %	9,8	3,6 %	16,8	6,1 %	274,7	4 862	5,65 %	
Château-Richer	115,9	84,5 %	5,9	4,3 %	5,2	3,8 %	10,1	7,4 %	137,1	397	34,50 %	

MUNICIPALITÉS	CLASSES									Zone agricole cultivée (ha) 2014	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)
	herbacée		arbustive		arborescente		arborescente haute		Total		
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha		
L'Ange-Gardien	20,3	91,1 %	0,8	3,5 %	0,5	2,3 %	0,7	3,2 %	22,3	238	9,37 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	112,8	76,9 %	9,9	6,7 %	9,1	6,2 %	14,9	10,2 %	146,8	413	35,50 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	113,6	73,8 %	13,2	8,6 %	10,1	6,6 %	17,0	11,1 %	153,9	192	80,28 %
Saint-Joachim	14,8	73,7 %	1,2	5,9 %	0,9	4,7 %	3,2	15,7 %	20,1	500	4,02 %
Saint-Tite-des-Caps	284,1	72,0 %	29,9	7,6 %	26,8	6,8 %	53,8	13,6 %	394,6	655	60,26 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	661,5	75,6 %	60,9	7,0 %	52,7	6,0 %	99,7	11,4 %	874,7	2 776	31,51 %
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	51,6	86,6 %	3,4	5,7 %	1,7	2,8 %	2,9	5,0 %	59,5	1 810	3,3 %
Saint-Gabriel-de-Valcartier	30,6	57,8 %	3,1	5,8 %	1,6	3,0 %	3,6	6,8 %	38,9	199	19,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	82,2	83,5 %	6,5	6,6 %	3,2	3,3 %	6,5	6,7 %	98,4	2 054	4,8 %
Sainte-Famille	16,3	76,3 %	1,1	5,4 %	0,8	3,9 %	3,1	14,4 %	21,3	1 820	1,2 %
Sainte-Pétronille	4,6	68,2 %	0,6	8,3 %	0,4	6,0 %	1,2	17,5 %	6,8	138	4,9 %
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	23,4	60,6 %	4,9	12,6 %	4,0	10,4 %	6,3	16,4 %	38,6	919	4,2 %
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	38,5	67,8 %	6,1	10,7 %	4,3	11,2 %	7,9	13,9 %	56,8	2 890	2,0 %
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	7,0	50,2 %	2,0	14,3 %	1,2	8,4 %	3,8	27,1 %	13,9	1 912	0,7 %
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	43,9	56,6 %	5,4	6,9 %	4,9	6,3 %	23,3	30,1 %	77,4	725	10,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	133,7	62,2 %	20,0	9,3 %	15,7	7,3 %	45,5	21,2 %	215,0	8 404	2,6 %
Cap-Santé	32,0	87,4 %	2,0	5,5 %	1,3	3,6 %	1,3	3,6 %	36,6	1 289	2,84 %
Deschambault-Grondines	233,3	83,8 %	17,0	6,1 %	10,7	3,8 %	14,2	5,1 %	275,1	3 091	8,90 %
Donnacona	41,6	82,6 %	4,4	8,7 %	2,9	5,7 %	2,3	4,5 %	51,2	1 351	3,79 %
Neuville	116,3	84,5 %	9,6	7,0 %	12,3	9,0 %	16,8	12,2 %	155,1	1 451	10,69 %
Pont-Rouge	53,8	61,3 %	9,3	10,6 %	6,3	7,2 %	7,5	8,6 %	76,9	3 364	2,29 %
Portneuf	68,0	76,8 %	8,0	9,0 %	4,2	4,8 %	4,6	5,2 %	84,8	471	18,02 %
Saint-Alban	70,4	78,5 %	9,2	10,2 %	3,2	3,6 %	6,2	6,9 %	89,0	1 676	5,31 %
Saint-Basile	142,5	83,8 %	17,6	10,4 %	4,3	2,5 %	5,5	3,2 %	170,0	2 952	5,76 %
Saint-Casimir	84,3	91,3 %	3,4	3,6 %	1,8	1,9 %	2,3	2,5 %	91,8	2 892	3,17 %

MUNICIPALITÉS	CLASSES									Zone agricole cultivée (ha) 2014	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)
	herbacée		arbustive		arborescente		arborescente haute		Total		
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha		
Sainte-Christine-d'Auvergne	17,1	78,3 %	1,6	7,1 %	1,0	4,7 %	2,1	9,8 %	21,8	222	9,83 %
Saint-Gilbert	15,9	85,3 %	1,9	10,3 %	0,4	2,1 %	0,4	2,3 %	18,7	698	2,68 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	32,4	66,5 %	6,3	13,0 %	3,6	7,3 %	5,5	11,4 %	47,8	966	4,95 %
Saint-Marc-des-Carrières	56,8	87,6 %	2,4	3,7 %	1,3	2,0 %	1,6	2,5 %	62,1	993	6,25 %
Saint-Raymond	102,6	62,3 %	8,7	5,3 %	4,4	2,7 %	11,3	6,9 %	126,9	1 336	9,50 %
Saint-Thuribe	18,4	80,9 %	3,6	15,6 %	0,5	2,4 %	0,6	2,5 %	23,1	1 761	1,31 %
Saint-Ubalde	71,7	62,8 %	23,6	20,7 %	4,9	4,3 %	7,0	6,1 %	107,2	7 155	1,50 %
MRC de Portneuf	1 157,2	80,5 %	128,5	8,9 %	63,1	4,4 %	89,3	6,2 %	1 438,1	31 805	4,52 %
Région de la Capitale-Nationale	2 877,4	75,9 %	308,9	8,1 %	197,7	5,2 %	320,7	8,5 %	3 791,8	59 990	6,32 %
Ville de Lévis	488,0	80,7 %	45,3	7,5 %	29,0	4,8 %	42,5	7,0 %	604,9	6 770	8,94 %
Région de la Capitale-Nationale et Lévis	3 365,5	76,5 %	354,2	8,1 %	226,7	5,2 %	363,2	8,3 %	4 396,7	66 760	6,59 %

* LiDAR non disponible

Tableau 28 Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Potentiel agricole des terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LE POTENTIEL DES SOLS (ARDA)																
	1		2		3		4		5		6		7		0		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Baie-Saint-Paul	0,0	0,0 %	14,3	10,3 %	51,6	37,2 %	5,6	4,1 %	42,2	30,4 %	0,0	0,0 %	25,2	18,2 %	0,0	0,0 %	138,9
Les Éboulements	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	10,8	16,9 %	27,4	42,6 %	20,5	31,9 %	0,0	0,0 %	5,5	8,5 %	0,0	0,0 %	64,2
Saint-Hilarion	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,2	9,7 %	38,5	60,5 %	7,6	12,0 %	0,0	0,0 %	6,3	10,0 %	5,0	7,8 %	63,6
Saint-Urbain	0,0	0,0 %	8,1	9,6 %	0,6	0,7 %	13,5	16,1 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	62,0	73,6 %	0,0	0,0 %	84,2
L'Île-aux-Coudres*	0,0	0,0 %	13,7	15,8 %	71,5	82,1 %	1,3	1,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,6	0,7 %	87,1
MRC de Charlevoix	0,0	0,0 %	36,0	8,2 %	140,7	32,1 %	86,3	19,7 %	70,3	16,1 %	0,0	0,0 %	99,0	22,6 %	5,6	1,3 %	438,0
La Malbaie	19,7	7,8 %	0,0	0,0 %	72,0	28,7 %	82,9	33,0 %	31,7	12,6 %	0,0	0,0 %	44,5	17,7 %	0,1	0,0 %	250,8
Clermont	1,1	5,9 %	0,0	0,0 %	12,8	70,6 %	4,1	22,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,2	1,0 %	0,0	0,0 %	18,1
Baie-Sainte-Catherine	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,1	97,4 %	0,2	2,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,3
Notre-Dame-des-Monts	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,8	1,0 %	14,4	16,5 %	45,9	52,6 %	0,0	0,0 %	26,1	29,9 %	0,0	0,0 %	87,3
Saint-Aimé-des-Lacs	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	9,1	56,6 %	4,6	28,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,4	14,9 %	0,0	0,0 %	16,1
Saint-Irénée	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,0	11,8 %	28,1	55,0 %	6,8	13,3 %	0,0	0,0 %	10,1	19,8 %	0,0	0,0 %	51,0
Saint-Siméon	0,0	0,0 %	4,7	17,6 %	0,0	0,0 %	9,2	34,7 %	4,2	15,7 %	0,0	0,0 %	8,5	32,0 %	0,0	0,0 %	26,5
MRC de Charlevoix-Est	20,8	4,5 %	4,7	1,0 %	107,9	23,6 %	143,4	31,4 %	88,5	19,4 %	0,0	0,0 %	91,8	20,1 %	0,1	0,0 %	457,1
Québec	0,0	0,0 %	73,4	58,7 %	23,8	19,0 %	12,0	9,6 %	2,0	1,6 %	0,0	0,0 %	7,4	5,9 %	6,5	5,2 %	125,0
Saint-Augustin-de-Desmaures	0,0	0,0 %	26,9	18,0 %	41,0	27,4 %	29,5	19,7 %	1,5	1,0 %	0,0	0,0 %	44,8	29,9 %	6,1	4,0 %	149,7
Agglomération de Québec	0,0	0,0 %	100,3	36,5 %	64,8	23,6 %	41,4	15,1 %	3,5	1,3 %	0,0	0,0 %	52,2	19,0 %	12,5	4,6 %	274,8
Château-Richer	0,0	0,0 %	8,0	5,7 %	106,0	75,5 %	9,0	6,4 %	12,6	9,0 %	0,0	0,0 %	4,9	3,5 %	0,0	0,0 %	140,5
L'Ange-Gardien	0,0	0,0 %	8,1	37,5 %	4,3	19,8 %	0,0	0,0 %	9,2	42,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	21,6
Sainte-Anne-de-Beaupré	0,0	0,0 %	2,2	1,5 %	89,8	62,4 %	29,5	20,5 %	12,0	8,3 %	0,0	0,0 %	3,1	2,1 %	7,4	5,1 %	143,9
Saint-Ferréol-les-Neiges	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	55,9	36,4 %	52,7	34,3 %	2,2	1,4 %	0,0	0,0 %	43,0	28,0 %	0,0	0,0 %	153,8
Saint-Joachim	0,0	0,0 %	4,5	21,7 %	15,2	73,6 %	0,0	0,0 %	0,9	4,5 %	0,0	0,0 %	0,1	0,3 %	0,0	0,0 %	20,6
Saint-Tite-des-Caps	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	27,2	6,9 %	152,8	38,9 %	144,7	36,8 %	0,0	0,0 %	65,9	16,8 %	2,6	0,7 %	393,3
MRC de La Côte-de-Beaupré	0,0	0,0 %	22,7	2,6 %	298,4	34,2 %	244,0	27,9 %	181,7	20,8 %	0,0	0,0 %	117,0	13,4 %	10,0	1,1 %	873,8

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LE POTENTIEL DES SOLS (ARDA)																	
	1		2		3		4		5		6		7		0		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,4	9,1 %	40,7	68,4 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,3	10,6 %	7,1	11,9 %	59,5	
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,6	14,5 %	21,8	56,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,3	29,2 %	0,0	0,0 %	38,7	
MRC de La Jacques-Cartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,0	11,2 %	62,5	63,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	17,6	17,9 %	7,1	7,2 %	98,2	
Sainte-Famille	0,0	0,0 %	2,9	13,1 %	4,0	18,5 %	14,9	68,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	21,8	
Sainte-Pétronille	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,7	84,5 %	0,0	0,0 %	1,0	15,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8	
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	39,2	95,4 %	1,9	4,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	41,0	
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	38,7	71,8 %	13,8	25,5 %	0,0	0,0 %	1,5	2,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	54,0	
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	1,6	14,0 %	8,2	69,8 %	1,9	16,2 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,7	
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	11,1	14,0 %	27,3	34,2 %	38,8	48,7 %	1,1	1,4 %	0,0	0,0 %	1,3	1,7 %	0,0	0,0 %	79,6	
MRC de L'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	54,4	25,3 %	98,1	45,7 %	57,5	26,7 %	3,6	1,7 %	0,0	0,0 %	1,3	0,6 %	0,0	0,0 %	214,9	
Cap-Santé	0,0	0,0 %	2,9	8,0 %	20,6	56,2 %	10,8	29,6 %	1,4	3,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,8	2,3 %	36,6	
Deschambault-Grondines	0,0	0,0 %	22,9	8,4 %	32,3	11,8 %	35,5	13,0 %	169,1	62,0 %	0,0	0,0 %	8,2	3,0 %	4,8	1,8 %	272,8	
Donnacona	0,0	0,0 %	46,0	90,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	4,7	9,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	50,8	
Neuville	0,0	0,0 %	11,6	7,5 %	32,5	20,9 %	93,2	60,0 %	3,8	2,5 %	0,0	0,0 %	4,2	2,7 %	9,9	6,4 %	155,2	
Pont-Rouge	0,0	0,0 %	21,5	27,8 %	21,2	27,5 %	18,4	23,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,3	6,9 %	10,8	14,0 %	77,2	
Portneuf	0,0	0,0 %	19,2	21,6 %	11,7	13,1 %	42,6	47,8 %	5,2	5,8 %	0,0	0,0 %	10,4	11,7 %	0,0	0,0 %	89,1	
Saint-Alban	0,0	0,0 %	38,0	42,1 %	28,3	31,3 %	21,1	23,4 %	0,7	0,8 %	0,0	0,0 %	2,2	2,5 %	0,0	0,0 %	90,3	
Saint-Basile	0,0	0,0 %	85,3	49,9 %	47,1	27,6 %	29,2	17,1 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	8,4	4,9 %	1,0	0,6 %	171,0	
Saint-Casimir	0,0	0,0 %	11,3	12,7 %	37,4	42,1 %	2,9	3,2 %	25,3	28,6 %	0,0	0,0 %	0,7	0,8 %	11,1	12,5 %	88,7	
Sainte-Christine-d'Auvergne	0,0	0,0 %	10,8	48,6 %	2,0	9,1 %	4,5	20,1 %	0,8	3,7 %	0,0	0,0 %	4,1	18,5 %	0,0	0,0 %	22,3	
Saint-Gilbert	0,0	0,0 %	2,6	13,7 %	6,3	33,6 %	6,1	32,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	1,9	9,9 %	1,9	10,0 %	18,7	
Saint-Léonard-de-Portneuf	0,0	0,0 %	15,7	32,9 %	1,5	3,1 %	10,9	22,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,1	4,4 %	17,6	36,8 %	47,8	
Saint-Marc-des-Carrières	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	29,8	48,2 %	4,9	7,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	23,5	37,9 %	3,7	6,0 %	62,0	
Saint-Raymond	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	67,6	53,3 %	54,5	43,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	4,8	3,8 %	0,0	0,0 %	126,9	
Saint-Thuribe	0,0	0,0 %	2,2	10,3 %	9,8	45,4 %	8,7	40,5 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,8	3,8 %	0,0	0,0 %	21,5	

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LE POTENTIEL DES SOLS (ARDA)																
	1		2		3		4		5		6		7		0		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Saint-Ubalde	0,0	0,0 %	20,7	19,3 %	44,6	41,7 %	25,2	23,5 %	0,7	0,7 %	0,0	0,0 %	15,9	14,8 %	0,0	0,0 %	107,1
MRC de Portneuf	0,0	0,0 %	310,7	21,6 %	392,6	27,3 %	368,6	25,6 %	211,8	14,7 %	0,0	0,0 %	92,6	6,4 %	61,6	4,3 %	1437,9
Région de la Capitale-Nationale	20,8	0,5 %	528,7	13,9 %	1113,6	29,3 %	1003,7	26,5 %	559,5	14,7 %	0,0	0,0 %	471,5	12,4 %	96,8	2,6 %	3794,6
Ville de Lévis	0,0	0,0 %	6,6	1,1 %	195,6	32,3 %	364,3	60,3 %	15,6	2,6 %	0,0	0,0 %	12,8	2,1 %	9,8	1,6 %	604,7
Région de la Capitale-Nationale et Lévis	20,8	0,5 %	535,3	12,2 %	1309,2	29,8 %	1368,0	31,1 %	575,1	13,1 %	0,0	0,0 %	484,3	11,0 %	106,6	2,4 %	4399,3

* LiDAR non disponible

Tableau 29 Territoire de la Capitale-Nationale de la Ville de Lévis - Pédologie des terres inexploitées

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LA PÉDOLOGIE														Total
	Sols issus de dépôts de till		Sols argileux		Sols loameux		Sols graveleux		Sols sableux		Sols organiques		Sols divers		
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Baie-Saint-Paul	69,6	50,1 %	28,5	20,5 %	0,0	0,0 %	20,5	14,7 %	6,4	4,6 %	0,0	0,0 %	14,0	10,1 %	139,0
Les Éboulements	45,3	70,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,9	4,5 %	3,3	5,1 %	3,2	5,0 %	9,3	14,5 %	63,9
Saint-Hilarion	48,5	76,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	3,0	4,7 %	10,6	16,7 %	1,5	2,3 %	63,5
Saint-Urbain	52,1	61,8 %	8,2	9,8 %	0,0	0,0 %	13,0	15,4 %	7,8	9,3 %	0,0	0,0 %	3,2	3,8 %	84,4
L'Île-aux-Coudres*	0,0	0,0 %	45,2	51,8 %	41,5	47,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,4	0,5 %	87,1
MRC de Charlevoix	215,7	49,2 %	81,9	18,7 %	41,5	9,5 %	36,4	8,3 %	20,5	4,7 %	13,8	3,1 %	28,5	6,5 %	438,3
La Malbaie	126,9	50,6 %	54,2	21,6 %	0,0	0,0 %	17,4	6,9 %	27,0	10,8 %	0,7	0,3 %	24,9	9,9 %	251,0
Clermont	0,0	0,0 %	15,6	87,1 %	0,0	0,0 %	2,2	12,1 %	0,1	0,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	18,0
Baie-Sainte-Catherine	0,0	0,0 %	2,8	38,2 %	4,5	61,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,3
Notre-Dame-des-Monts	67,7	77,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5,3	6,1 %	13,5	15,5 %	0,0	0,0 %	0,6	0,7 %	87,2
Saint-Aimé-des-Lacs	15,0	93,3 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	1,1	6,7 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	16,1
Saint-Iréneée	34,2	67,1 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,7	15,1 %	2,1	4,1 %	0,0	0,0 %	7,0	13,7 %	50,9
Saint-Siméon	1,2	4,7 %	10,2	38,6 %	0,6	2,2 %	0,0	0,0 %	6,0	22,7 %	0,0	0,0 %	8,4	31,8 %	26,5
MRC de Charlevoix-Est	245,0	53,6 %	82,8	18,1 %	5,1	1,1 %	32,5	7,1 %	49,8	10,9 %	0,7	0,2 %	41,0	9,0 %	457,0

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LA PÉDOLOGIE														
	Sols issus de dépôts de till		Sols argileux		Sols loameux		Sols graveleux		Sols sableux		Sols organiques		Sols divers		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Québec	10,1	8,1 %	56,7	45,4 %	2,8	2,2 %	1,3	1,0 %	21,2	16,9 %	1,0	0,8 %	31,9	25,5 %	125,0
Saint-Augustin-de-Desmaures	37,3	25,0 %	32,5	21,7 %	6,5	4,4 %	3,8	2,5 %	14,3	9,6 %	3,7	2,5 %	51,2	34,3 %	149,3
Agglomération de Québec	47,5	17,3 %	89,3	32,5 %	9,3	3,4 %	5,1	1,8 %	35,5	12,9 %	4,7	1,7 %	83,3	30,3 %	274,8
Château-Richer	52,5	38,3 %	17,7	12,9 %	0,0	0,0 %	6,8	4,9 %	39,6	28,9 %	0,0	0,0 %	20,6	15,0 %	137,1
L'Ange-Gardien	4,8	21,6 %	8,0	36,1 %	0,0	0,0 %	5,3	23,9 %	2,6	11,8 %	0,0	0,0 %	1,5	6,6 %	22,3
Sainte-Anne-de-Beaupré	52,5	35,8 %	26,8	18,2 %	0,0	0,0 %	25,4	17,3 %	29,2	19,9 %	4,8	3,3 %	8,0	5,5 %	146,7
Saint-Ferréol-les-Neiges	47,1	30,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	12,5	8,1 %	56,4	36,7 %	1,9	1,2 %	36,0	23,4 %	153,8
Saint-Joachim	7,0	34,1 %	5,4	26,3 %	0,0	0,0 %	1,3	6,3 %	3,5	17,1 %	0,0	0,0 %	3,3	16,1 %	20,6
Saint-Tite-des-Caps	186,3	47,2 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	9,0	2,3 %	31,9	8,1 %	21,4	5,4 %	145,8	37,0 %	394,4
MRC de La Côte-de-Beaupré	350,2	40,0 %	57,9	6,6 %	0,0	0,0 %	60,2	6,9 %	163,2	18,7 %	28,1	3,2 %	215,3	24,6 %	874,9
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,2	0,4 %	34,1	57,3 %	16,0	26,9 %	9,1	15,3 %	59,5
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,4	16,5 %	4,5	11,7 %	0,0	0,0 %	27,9	71,8 %	38,9
MRC de La Jacques-Cartier	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,7	6,8 %	38,7	39,3 %	16,0	16,3 %	37,1	37,6 %	98,4
Sainte-Famille	1,9	8,9 %	3,6	17,1 %	7,4	34,5 %	0,0	0,0 %	3,8	17,6 %	0,0	0,0 %	4,7	21,9 %	21,3
Sainte-Pétronille	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8	100,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	6,8
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	0,0	0,0 %	10,1	26,1 %	26,7	69,1 %	0,7	1,7 %	1,0	2,6 %	0,0	0,0 %	0,2	0,5 %	38,6
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	1,1	1,9 %	0,0	0,0 %	50,7	89,2 %	5,1	8,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	56,8
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	0,6	4,2 %	0,0	0,0 %	7,7	58,3 %	4,9	37,1 %	0,1	0,4 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	13,3
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	0,8	1,0 %	33,4	42,8 %	23,2	29,7 %	0,0	0,0 %	19,6	25,1 %	0,0	0,0 %	1,1	1,4 %	78,1
MRC de L'Île-d'Orléans	4,3	2,0 %	47,2	22,0 %	122,4	57,2 %	10,6	5,0 %	24,4	11,4 %	0,0	0,0 %	5,8	2,7 %	214,8
Cap-Santé	0,0	0,0 %	12,0	32,8 %	1,6	4,2 %	0,0	0,0 %	14,9	40,7 %	0,0	0,0 %	8,2	22,3 %	36,6
Deschambault-Grondines	9,1	3,3 %	3,8	1,4 %	31,4	11,4 %	0,0	0,0 %	13,4	4,9 %	6,9	2,5 %	210,7	76,6 %	275,2
Donnacona	0,0	0,0 %	40,7	79,5 %	5,5	10,8 %	0,0	0,0 %	5,0	9,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	51,2
Neuville	44,2	28,5 %	3,4	2,2 %	1,0	0,7 %	0,0	0,0 %	23,7	15,3 %	13,3	8,6 %	69,4	44,8 %	155,1

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN HA SELON LA PÉDOLOGIE														
	Sols issus de dépôts de till		Sols argileux		Sols loameux		Sols graveleux		Sols sableux		Sols organiques		Sols divers		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Pont-Rouge	0,1	0,1 %	1,4	1,8 %	42,4	55,2 %	0,0	0,0 %	17,7	23,0 %	11,8	15,4 %	3,5	4,6 %	76,9
Portneuf	0,0	0,0 %	2,0	2,3 %	17,5	20,7 %	0,6	0,7 %	44,4	52,4 %	0,0	0,0 %	20,2	23,9 %	84,8
Saint-Alban	0,0	0,0 %	67,3	75,6 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,8	13,3 %	0,2	0,2 %	9,7	10,9 %	89,0
Saint-Basile	0,0	0,0 %	56,9	33,4 %	76,1	44,8 %	0,0	0,0 %	26,7	15,7 %	1,5	0,9 %	8,9	5,2 %	170,0
Saint-Casimir	0,0	0,0 %	5,6	6,1 %	18,4	20,0 %	0,0	0,0 %	26,3	28,6 %	8,5	9,3 %	33,0	36,0 %	91,8
Sainte-Christine-d'Auvergne	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,1	9,7 %	5,0	22,7 %	1,0	4,4 %	13,8	63,2 %	21,8
Saint-Gilbert	0,0	0,0 %	6,5	34,6 %	1,4	7,4 %	0,0	0,0 %	8,3	44,6 %	2,3	12,1 %	0,2	1,3 %	18,7
Saint-Léonard-de-Portneuf	0,0	0,0 %	14,1	29,5 %	5,5	11,5 %	3,0	6,2 %	0,0	0,0 %	19,5	40,8 %	5,8	12,1 %	47,8
Saint-Marc-des-Carrières	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	9,8	15,8 %	0,0	0,0 %	17,3	27,8 %	6,4	10,4 %	28,5	45,9 %	62,1
Saint-Raymond	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	11,0	8,7 %	27,7	21,8 %	59,1	46,6 %	0,0	0,0 %	29,1	22,9 %	126,9
Saint-Thuribe	0,0	0,0 %	11,1	47,9 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,7	11,6 %	0,0	0,0 %	9,3	40,4 %	23,1
Saint-Ubalde	0,0	0,0 %	9,8	9,2 %	69,0	64,4 %	6,0	5,6 %	15,5	14,5 %	0,0	0,0 %	6,9	6,4 %	107,2
MRC de Portneuf	53,4	3,7 %	234,3	16,3 %	290,6	20,2 %	39,4	2,7 %	291,7	20,3 %	71,4	5,0 %	457,4	31,8 %	1438,1
Région de la Capitale-Nationale	916,2	24,1 %	593,4	15,6 %	469,0	12,4 %	191,0	5,0 %	624,0	16,4 %	134,7	3,5 %	868,2	22,9 %	3796,3
Ville de Lévis	142,3	23,5 %	74,2	12,3 %	18,0	3,0 %	205,6	34,0 %	123,6	20,4 %	10,7	1,8 %	30,4	5,0 %	604,9
Région de la Capitale-Nationale et Lévis	1058,5	24,1 %	667,6	15,2 %	487,0	11,1 %	396,5	9,0 %	747,6	17,0 %	145,4	3,3 %	898,6	20,4 %	4401,2

* LiDAR non disponible

12. Conclusion

Les terres agricoles inexploitées sont des parcelles situées en zone agricole où les activités, agricoles ou forestières, sont absentes. Les conséquences de cette inaction se traduisent par une croissance de végétaux et les terres agricoles inutilisées sont ainsi qualifiées de friches. Les terres agricoles inexploitées ont une incidence sur le développement économique et l'occupation du territoire. Elles traduisent un abandon qui contribue au déclin des paysages entraînant la croissance spontanée de la végétation, ce qui limite la vue sur les espaces agricoles à partir du réseau routier.

Pourtant, les terres agricoles et les bâtiments inexploités peuvent s'avérer propices à une mise en valeur à des fins agricoles ou forestières. Cette valorisation permettrait d'accroître l'accessibilité aux terres pour soutenir la relève agricole, dynamiser l'économie régionale et contribuer à la mise en valeur du paysage ou de la biodiversité.

Dans le cadre de l'Entente, le projet 2.1 visait à réaliser un inventaire régional des terres agricoles et forestières inexploitées en zone agricole, incluant les bâtiments inutilisés.

Cet exercice a été réalisé au moyen de la technologie LiDAR, laquelle a permis d'élaborer un modèle matriciel de hauteur de canopée (MHC). Ce modèle de haute précision a permis de déterminer avec justesse la hauteur de la canopée forestière sur les terres inexploitées. Une visite terrain des terres inexploitées a également été réalisée afin de valider les informations géomatiques avec les réalités de la végétation, et ce, en collaboration avec chacun des partenaires.

Toutes les parties prenantes disposent désormais d'un portrait complet des terres à potentiel agricole inexploité et de leur localisation géographique. De façon générale, on constate que les terres agricoles inexploitées sont, dans une forte proportion, de type herbacé. Cette situation est fort intéressante car les friches herbacées sont beaucoup plus faciles à remettre en production.

L'Atlas servira notamment à orienter les activités de démarchage mise de l'avant pour la réalisation du projet 2.2.



Annexe 1 - Les paysages

MRC de Charlevoix-Est

La carte de la MRC présente les paysages évalués par tronçon de qualité paysagère selon l'étude réalisée par Ruralys¹³. Cette classification en trois catégories suggère de préserver, en premier lieu, les paysages dans les tronçons de qualité exceptionnelle, puis successivement, en y préservant des paysages ouverts.

MRC de Charlevoix

La carte de la MRC présente les paysages évalués par tronçon de qualité paysagère selon l'étude réalisée par Ruralys¹⁴. Cette classification en trois catégories suggère de préserver, en premier lieu, les paysages dans les tronçons de qualité exceptionnelle, puis successivement, en y préservant des paysages ouverts.

MRC de La Côte-de-Beaupré

La carte de cette MRC présente les unités de paysage regroupées en trois classes d'intérêt. La première classe désigne les paysages les plus sensibles pour la MRC pour lesquels une attention à la préservation des paysages ouverts est visée. Cette classe comprend les unités de paysage d'intérêt métropolitain incluses dans le bassin visuel rapproché du fleuve. Le bassin visuel rapproché désigne les abords qui encadrent le fleuve comprenant la rive et les escarpements jusqu'à une ligne de crête le long des promontoires. Ces unités comprennent également le corridor de la route 138 qui sert de porte d'entrée régionale. La seconde classe regroupe les unités de paysage se superposant avec le bassin visuel intermédiaire du fleuve ou traversées par la route 138. La troisième classe concerne les autres unités de paysage dans lesquelles sont inventoriées des friches.

MRC de L'Île-d'Orléans

La carte de cette MRC identifie deux classes de paysages. Les paysages les plus sensibles où la préservation de paysages ouverts et de percées visuelles vers le fleuve est privilégiée concernent les unités de paysage de la première classe. Cette classe comprend les unités de paysage d'intérêt métropolitain recoupée avec le bassin visuel rapproché du fleuve. Ces unités sont aussi traversées par le chemin Royal. La seconde classe comprend une seule unité de paysage soit, le plateau du Mitan. Cette unité de paysage d'intérêt métropolitain se superpose avec le bassin visuel intermédiaire du fleuve.

13 Ruralys, *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est*. Volume 1, avril 2010, Table de concertation sur les paysages Côte de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 208 pp.
http://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_final_caracterisation_sans_annexe.pdf

14 Ruralys, *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est*. Volume 1, avril 2010, Table de concertation sur les paysages Côte de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 208 pp.
http://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_final_caracterisation_sans_annexe.pdf

Ville de Lévis

La carte relative à la Ville de Lévis illustre le découpage des unités de paysage. Leur délimitation et leur dénomination correspondent aux unités de paysage identifiées par la CMQ et à celles caractérisées dans le Portrait du territoire et des activités agricoles de la Ville de Lévis¹⁵. Aucune classification de ces unités de paysage n'est proposée, celle-ci devant faire l'objet d'une réflexion prochainement. Par ailleurs, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville de Lévis¹⁶ énonce les actions suivantes :

- Porter une attention accrue sur le rôle et l'importance de maintenir des paysages de qualité pour l'agriculture et l'environnement.
- Élaborer une charte des paysages agricoles de la Ville de Lévis.
- Améliorer visuellement les entrées agricoles de la Ville de Lévis.
- Assurer un lien avec la remise en culture des terres notamment en friche.

Agglomération de Québec

La carte comprend deux classes d'unités de paysage. La première classe comprend les unités de paysage d'intérêt métropolitain. Certaines d'entre elles sont aussi traversées par des corridors routiers servant de portes d'entrée régionale. Le maintien de paysages ouverts y est souhaité. La seconde classe regroupe les friches situées dans des unités de paysage d'intérêt supra-local.

MRC de La Jacques-Cartier

La zone agricole de la MRC de La Jacques-Cartier se révèle peu touchée par les unités de paysage d'intérêt métropolitain et par les bassins visuels du fleuve. C'est pourquoi la classification des paysages de cette MRC s'appuie sur une analyse paysagère récente qui a identifié des secteurs visuels d'intérêt¹⁷. Par ailleurs, cette étude a énoncé un objectif visant à favoriser le maintien des activités agricoles en préservant le caractère ouvert des milieux agricoles de façon à conserver les ouvertures visuelles et la dynamique des paysages¹⁸. La carte présente deux classes, soit une première classe regroupant les friches localisées dans les secteurs visuels d'intérêt et une deuxième classe, les friches situées à l'extérieur de ces secteurs.

MRC de Portneuf

La carte de la MRC de Portneuf retient l'évaluation des paysages pour les routes 138, 363 et 367 en vue d'y prioriser les corridors routiers d'intérêt touristique identifiés à leur *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD). Les paysages sont caractérisés en tronçons de qualité paysagère selon l'étude réalisée par Ruralys.¹⁹.

15 Horizon MultiRessources. *Portrait du territoire et des activités agricoles de la Ville de Lévis*. Rapport final, novembre 2013. 191 pp. et Annexe.

16 Ville de Lévis, Plan de développement de la zone agricole (PDZA), Constats, diagnostics, hypothèses pour une vision concertée et un plan d'action. Septembre 2016, 52 pp. page 30. <https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/developpement/pdza-levis.pdf>

17 Aecom. *Analyse paysagère de la MRC de La Jacques-Cartier*. MRC de La Jacques-Cartier, Partie 1, 154 pp. <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/files/Partie%201.pdf>

18 Op. cit. Partie 2, 76pp. page 201. <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/files/Partie%202.pdf>

19 Ruralys, *Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf*, Volume 1, Rapport, février 2014, MRC de Portneuf, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, 200 pp. https://portneuf.blob.core.windows.net/media/2238/caract%C3%A9risation-paysages-volume-1_rapport-final.pdf

Annexe 2 – La composition des comités

Comité directeur de l'Entente

Michel Beaulieu	Préfet et maire	MRC de La Jacques-Cartier / Municipalité de Lac-Beauport
Guy Dumoulin	Conseiller municipal, maire adjoint et membre du comité exécutif	Ville de Lévis
Jean Fortin	Maire	Ville de Baie-Saint-Paul
Jacynthe Gagnon	Présidente	Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
Bernard Gaudreau	Préfet et maire	MRC de Portneuf / Ville de Neuville
Pierre Lefrançois	Préfet et maire	MRC de La Côte-de-Beaupré / Municipalité de L'Ange-Gardien
Johanne Martel	Directrice régionale	MAPAQ de la Capitale-Nationale
Harold Noël	Préfet, maire et président du comité directeur	MRC de L'Île-d'Orléans / Municipalité de Sainte-Pétronille
Hugo Roy	Directeur	Secrétariat à la Capitale-Nationale
Marie-Josée Savard	Conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif	Ville de Québec
Sylvain Tremblay	Préfet et maire	MRC de Charlevoix / Municipalité de Saint-Siméon
Jean-Pierre Turcotte	Maire et représentant	Municipalité de Sainte-Famille / Communauté métropolitaine de Québec
Pierre Bouffard	Coordonnateur en développement des activités agroalimentaires	Communauté métropolitaine de Québec
Robert Masson	Directeur général et trésorier	Communauté métropolitaine de Québec

Comité consultatif 2017

Andrée-Anne Béland	MRC de Portneuf
Alexandre Bélanger	Communauté métropolitaine de Québec
Pierre Bouffard	Communauté métropolitaine de Québec
Bianca Cadieux	Développement Côte-de-Beaupré
Nancy Chabot	MRC de Charlevoix
Mathieu Collet-Lafontaine	Secrétariat à la Capitale-Nationale
Pierre Corbeil	Agglomération de Québec
Julie Goudreault	MRC de L'Île-d'Orléans
Jean-François Guillot	MRC de La Côte-de-Beaupré
France Lavoie	MRC de Charlevoix-Est
Charles-Antoine Légaré	MAPAQ de la Capitale-Nationale
Jean Lessard	MRC de Portneuf
Astrid Martin	MRC de Charlevoix
Michel Monat	Ville de Lévis
Gabriel Rivard	MRC de La Côte-de-Beaupré
Gitane St-Georges	Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
Nicolas Talbot	MRC de La Jacques-Cartier
Bernard Tremblay	MRC de Portneuf
Julie Tremblay	Ville de Lévis

Autres collaborateurs associés au projet de l'Atlas

Alexandre Bélanger	Communauté métropolitaine de Québec
Sharon Boisvert	MAPAQ de la Capitale-Nationale
Pierre Bouffard	Communauté métropolitaine de Québec
Jérôme Carrier	MAPAQ de la Capitale-Nationale
Jean-Pierre Dansereau	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Sylvain Milot	Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches

Comité de révision au projet de l'Atlas

Alexandre Bélanger	Communauté métropolitaine de Québec
Charles-Éric Bernier	Communauté métropolitaine de Québec
Pierre Bouffard	Communauté métropolitaine de Québec
Andréane Choinière	Communauté métropolitaine de Québec
Bruno Labonté	Communauté métropolitaine de Québec
Caroline Lavoie	Communauté métropolitaine de Québec
Chantal Prud'Homme	Communauté métropolitaine de Québec
Gitane St-Georges	Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
Steeve Tremblay	Communauté métropolitaine de Québec

Communauté métropolitaine de Québec
Le Delta 3 - 10e étage, bureau D3-1000
2875, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2
418 641-6250 - info@cmquebec.qc.ca

